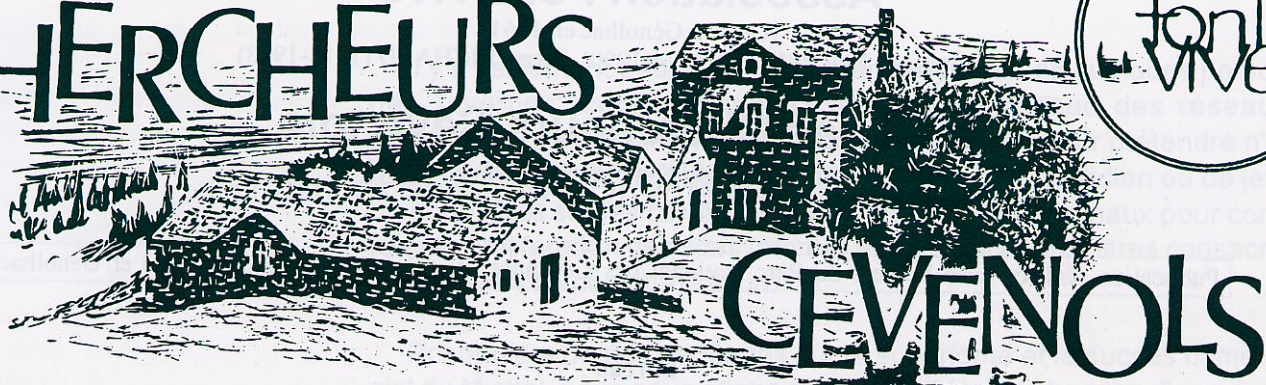


# Lien des CHERCHEURS



## Sommaire

**Editorial** : Internet... ou la langue d'Esope 1

**G. Caillat** : La parra(n) dans l'économie agro-pastorale, 3

**A. Durand-Tullou** : Un cercle viganais au temps de la IIIe République 5

**C. Potay** : L'urbanisation des faubourgs de Nîmes au XVIIIe siècle, le 39 rue St-Rémy, 7

Reconnaisances féodales (communiqué par M. Daudet) 9

**A. Claveirole** : Microtoponymes tirés d'un compoix de 1644, 10

**Y. Rauzier** : Marque du bétail dans la haute Cévenne, 13

**P. Rolland** : Les listes d'absents et "phanatiques", camisards des Cévennes en 1703 - (11). Communauté de Prunet ou La Sale Montvaillant, 14

Recensions 16

Inventaire après pillage des métairies d'Alexandre de la Tour, 17

Questions - Réponses 19

Informations, Publications



# Association Font-Vive

(Créée à Génolhac en 1961)

Fondateurs : Jean PELLET (1924-1990), Pierre RICHARD (1918-1968)

## Lien des Chercheurs Cévenols

(Créé à Génolhac en 1975)

Fondateurs : Jean-François BRETON (1922-1985), Jean PELLET (1924-1990)

Publication réalisée avec l'aide : du Parc National des Cévennes, des Communes de Concoules et Génolhac

### Bureau :

**Président** : Yannick Chassin du Guerny  
**Rédacteur en chef** : Pierre A. Clément  
**Conseiller technique** : Marcel Daudet  
**Trésorier** : Jean-François Pastre  
**Secrétariat - Courrier** : André Claveirole

### Comité de Rédaction :

A. Alègre de la Soujeole - M. Caby - P. Cabanel - G. Collin - C. Crosnier - E. Dumas - A. Durand-Tullou - H. Duthu - F. Girard - J.-B. Elzière - N. Faucherre - F. Penchinat - C. Potay - O. Poujol - R. Poujol - D. Travier - A. Venturini - M. Wiénin.

Adresser les textes à paraître au Rédacteur en chef :  
**Pierre A. Clément - B.P. 1 - 30350 CANAULES.**

La reproduction des articles, dessins, cartes, reprographies, est interdite sans accord de la Rédaction et des auteurs.

### Cotisations :

Annuelle commençant le 1er janvier de chaque année : ..... 125 francs.  
De soutien : ..... 150 francs.  
Vente au numéro : ..... 35 francs.

### Versements :

Par chèquebancaire : **L.C.C. FONT-VIVE**  
Par chèque postal : **L.C.C. - Compte 2000 14 C MONTPELLIER**  
Les versements doivent être adressés au Trésorier :  
**Jean-François Pastre - 23, rue de l'Eglise - 93370 MONTFERMEIL.**

### Secrétariat :

**André Claveirole - 120, avenue Victor-Hugo - 26000 VALENCE.**

Commission paritaire des publications et Agences de Presse - Certificat d'inscription n° 57172.

*Imprimé par ICHTUS S.A.R.L. 30240 CALVISSON*

### La prochaine réunion de Généalogie en Cévennes

aura lieu **le samedi 16 mai 1998, à 9 h 30**

à la Maison du Protestantisme, 5 rue Mistral à Alès.

Notez aussi dès maintenant que la 11e Journée des Généalogistes Cévenols  
se tiendra à Alès, le 29 août prochain, au Clair Logis.

Mel: [jac.deschard@wanadoo.fr](mailto:jac.deschard@wanadoo.fr)

**Le Centre Généalogique du Midi-Provence**  
tiendra son Congrès Régional les 12 et 13 septembre  
à "l'Espace Mistral" - 26200 MONTÉLIMAR

# Internet... ou la langue d'Esopo

Il y a seulement deux ans, dans notre pays, seules quelques personnes "averties" connaissaient l'existence du réseau des réseaux. Aujourd'hui, trouverait-on un seul lecteur du L.C.C. pour prétendre n'en avoir jamais entendu parler ? Il suffit d'ouvrir votre quotidien ou de jeter un coup d'œil sur les rayons de votre marchand de journaux pour constater la prolifération des sites Internet et l'avalanche des titres consacrés à ce moyen de communication.

Prisonniers de nos certitudes sur la supériorité et le succès commercial du Minitel, nous nous étions endormis. Il était de bon ton, l'an passé, de justifier le retard français au regard d'Internet par le prix des ordinateurs personnels, dissuasif –disait-on– pour la plupart de nos concitoyens. Allons donc ! Depuis des années, ces prix n'en finissent plus de s'effondrer<sup>[1]</sup>. Cette constatation a été tellement aveuglante aux yeux de nos compatriotes qu'un grand nombre d'entre eux se sont récemment équipés.

La logistique existe donc, à portée de main (et de bourse). Reste à savoir ce qu'Internet peut apporter à un chercheur cévenol.

En principe, deux choses<sup>[2]</sup>:

- un moyen de recherche et d'acquisition d'information; aux potentialités décuplées par comparaison au Minitel;
- un système de messagerie électronique.

Aux entreprises et aux collectivités –régions, villes, associations– Internet permet également d'installer un "vitrine" de leurs activités et de leur dynamisme.

## Recherche et acquisition d'information

L'extrême diversité des sites, rend impossible toute tentative d'énumération et de classement des domaines d'informations auxquels on peut accéder sur Internet. La qualité de l'information accessible n'est pas plus quantifiable que celle des domaines. Les domaines les plus "pointus" y cotoient les sujets les plus triviaux. Dans ces conditions, la satisfaction ou la frustration de l'utilisateur dépendra principalement de ses poles d'intérêt et de ses attentes. A priori, un adhérent au LCC pourrait consulter les sites ouverts par les universités, les centres d'archives ou les bibliothèques, les librairies spécialisées, voire les cercles généalogiques.

Internet est une auberge espagnole mais, comme pour d'autres outils de connaissance, la pertinence des questions posées se répercute sur l'intérêt des réponses obtenues.

## Le courrier électronique

Le principe des messageries électroniques est connu et appliqué depuis des décennies dans les grandes entreprises, avec –il faut bien le reconnaître– un succès parfois mitigé, imputable dans la plupart des cas à la rigidité des habitudes et des mentalités. D'autre part, le simple particulier avait rarement l'occasion d'utiliser ce moyen de communication

---

[1] - Si le prix de nos automobiles avait suivi la même pente, tous les Cévenols rouleraient aujourd'hui en Rolls Royce.

[2] - Nous laissons délibérément de côté l'aspect purement commercial d'Internet: commandes de biens ou de services et paiement électronique.

et n'en éprouvait guère le besoin. Lenteur et coût des communications, faible nombre d'utilisateurs, rendaient le procédé peu attractif.

Avec le courrier électronique sur Internet, la situation est radicalement différente.

D'abord, le nombre de correspondants potentiels ne se chiffre pas en dizaine de milliers mais, au bas mot, en dizaines de millions. C'est un changement d'échelle. Ensuite, avec un abonnement mensuel compris entre 50 et 80 francs (suivant le prestataire de service) et le simple coût d'une communication locale pour envoyer un message à Mende, Paris ou San Francisco, la dissuasion tarifaire à la "consommation" s'est volatilisée.

Si l'on ajoute que l'on peut transmettre par ce moyen du texte, bien sûr, mais encore des fichiers d'ordinateurs ou des images, on comprend que ce genre de courrier n'a plus rien de commun avec une enveloppe timbrée confiée aux bons soins de La Poste.

Pour les avantages signalés ci-dessus, j'utilise depuis un an la messagerie électronique privée mise à disposition par un fournisseur d'accès à Internet. Cela fonctionne très bien et je n'ai pas constaté l'envoi de mes factures de téléphone, bien au contraire; j'apprécie de ne pas tomber sur le répondeur de mes correspondants (parfois éloignés) et d'obtenir des réponses écrites à mes questions dans un délai maximum de vingt-quatre heures... pour autant que mes interlocuteurs veuillent bien "relever" leur boîte aux lettres.

Les adhérents qui le souhaitent pourront désormais contacter le secrétariat du L.C.C. à l'adresse électronique ci-dessous:

**lccevenols@aol.com**

N'hésitez pas à utiliser cette commodité pour votre courrier à destination du secrétariat, l'envoi de vos questions/réponses, et à "attacher" à votre message texte, dessin ou photo à insérer dans notre bulletin.

Cela ne vous engage nullement à "surfer sur le web", pour le meilleur et pour le pire. Par contre, si vous découvrez des sites intéressants, soyez gentils de nous les signaler.

Esopo prétendait que la langue est la meilleure et la pire des choses. Dans le domaine de la communication, Internet aussi.

A. CLAVEIROLE

---

Afin de donner l'exemple, signalons deux sites nationaux fort bien faits dans le domaine de la cartographie et des photos aériennes ou par satellites:

- celui de l'Institut Géographique National (IGN)

**<http://www.ign.fr>** (adresse d'entrée)

ou pour accéder directement aux photos aériennes et aux zones couvertes par les différentes campagnes de prises de vues:

**<http://www.ign.fr/GP/photaer/missions>**

Vous pourrez y trouver, pour la commune qui vous intéresse, l'année de la mission photographique, l'échelle, le pourcentage de couverture de la commune considérée, le type de prise de vue (N/B ou couleur), le tarif et les délais d'obtention des tirages désirés.

- celui de Spotimage, DALI (Dispositif d'Accès et de Lecture de l'Inventaire Spot):

**<http://www.spotimage.fr>**

Il suffit de donner la latitude et la longitude du site désiré pour obtenir à l'écran une vue par satellite de la zone.

# La parra(n) dans l'économie agro-pastorale

par Gérard CAILLAT

Manifestement la parra(n) (parrau ou paro)<sup>1</sup> relève de pratiques culturelles anciennes.

Nous souhaiterions apporter un complément aux excellents articles de Jean Delmas et de P. A. Clément (LCC n° 112) à partir d'observations que nous avons faites sur le mandement de Rousses (aujourd'hui arrondissement de Florac).

## Quart et quint

Le Charrier de Salgas<sup>2</sup> contient notamment plusieurs reconnaissances de 1408, quelques-unes plus anciennes, montrant une propriété encore peu divisée.

Chaque reconnaissant y tient au moins une parran, le plus souvent expressément exceptée de quart (équivalent du champart).

La dispense de quart n'est toutefois pas automatique.

Pour deux parrans appelée "*a la Maurine*", Pierre Dufour "*donne aud seigneur et aud Raymond de Rousses le quart*"<sup>3</sup>. Il en est de même pour son "*jardin appelée de las parros*".

Dans la reconnaissance par Bertrand de Rousses du 11 mai 1408, l'exception du quart ne court pas pour la parrau si le tenancier y fait du bled. "*Auxquelles terres et possessions susdites et qu'il tient en emphiteoze exception les jardins preds parraux moulieryes maisons et cazatures a confesse que led seigneur doibt avoir et prendre le quart ecepte les milhets legumes raves choux et glands sauf que quand auxdites terres quartiers ou en aucune d'icelles il arrivait qu'il y aura bled desquels led seigneur doit avoir le quart*".

## La parra n'est pas une terre

La parrau est souvent associée au jardin, mais ce dernier terme ne doit pas être compris exactement comme aujourd'hui.

En 1283, quand Etienne de Soulavie reconnaît à Guillaume de Montclar "*la 6eme partie divize du mas supérieur de Carnac*", il énumère les parraux, de même que les jardins, parmi les "*fruits*" de sa tenure. Il lui doit "*la 4eme partie du quint de tous les fruits en provenant excepté le milhet pains choux raves jardins parraux et fruits d'arbres*", et la même 4<sup>eme</sup> partie du quint pour le "*polverage lorsqu'il fera cabane*"<sup>4</sup>. Notons déjà pour la suite que ce texte distingue nettement parrau et fumure (le poulverage). Le déplacement de la *cabane* permet de

fumer successivement toutes les terres<sup>5</sup>.

L'énumération concerne surtout des productions indirectes de la terre, qui viennent en quelque sorte en surplus de la production principale (blés et animaux) : le pain, les arbres fruitiers (qui autorisent d'autres cultures), les légumes (qui peuvent s'intercaler dans les jachères).

Le quart est dû sur "*l'escroissance*" des semences et des animaux fournis en même temps que la terre au tenancier. La fumure fait partie du "*croît*" du bétail et, en conséquence, paye le quart.

A la fin du bail, le tenancier doit rendre tout ce qui était fourni avec la terre (les cabaux) : pailles, semences, animaux en quantités identiques. Il ne paye pas de quart sur certaines productions, parce que le seigneur ne lui a donné dans ce cas que la terre (pour laquelle il paye déjà le cens).

La parro correspondrait à un usage particulier de la terre, non prévu ou plutôt exactement pourvu à l'origine de la tenure.

## L'absence de bornage

Elle se distingue du jardin, parce que, notamment, selon l'expression Jean Delmas, elle peut être "*volante*" (nous dirions plutôt mobile), ce qui justifie qu'elle ne soit pas obligatoirement bornée.

Le conseil de Vaissière cité par Delmas de ne pas la borner n'est pas seulement théorique. Nous en avons trouvé un exemple concret à l'occasion d'un conflit entre Antoine de Marin seigneur de Rousses et Jean Meynadier au sujet de quarts non payés au mas du Bac.

D'après le seigneur, les paysans n'avaient "*aucunes pièces particulières dans ledit terroir en privées ni bornées comme sont les autres terres des particuliers habitants dudit Rousses fors que d'une petite pièce assise dans le terroir appelé la parro de la Gleise encore non bornée*". Non bornée, la parro de la Gleise est la seule pièce de terre privée (appartenant en fait à plusieurs propriétaires) dans le terroir des communaux.<sup>6</sup>

## Mettre en "*aparail*"

Ces mêmes terres font l'objet encore au siècle suivant d'un conflit portant sur la compascuité et les communaux.

En 1725, les habitants de Rousses, mettant en commun leurs terres pour la pâture, décident donc des quantités de moutons et de parquades (nuitées de fumures) auxquelles chacun peut prétendre. Chaque pièce est estimée pour sa

<sup>1</sup> Dans le compoix de 1558 en occitan parra, parran dans la copie des reconnaissances de 1654, mais aussi parro ou paro

<sup>2</sup> AD 30, 1 MI 137, notamment M34 Rubrique des nouveaux achaipts reconnaissances et autres contracts concernant le chateau et mandement de Rousses : copie établie en 1654 par Me Delapierre

<sup>3</sup> Charrier de Salgas, Reconnaissance par Pierre Dufour au nom de Beatrix sa femme 1408

<sup>4</sup> Id. Reconnaissance d'Etienne de Soulavie au nom de Hermessende Astieyre sa femme (1283)

<sup>5</sup> Cf. Brisebarre, Bergers des Cévennes

<sup>6</sup> Charrier de Salgas, 17 janvier 1623 Transaction entre Antoine de Marin et Jean Meynadier (M15, liasse 21)

contribution à la compascuité. L' " *issartiel et paturage appelle le Bousson [est estimé] pour partie d'icellui 15 cesterées.* " En fait, cette pièce est plus grande. " *Le surplus led Agulhon ne doit pas [le] metre en aparail du coste de la Drech pour et afin de n'incomoder le passage des troupeaux* " <sup>7</sup>

Cette mise " *en aparail* " va au delà de la définition fournie par Cayla pour " *apareilhé* (en parlant de terres) : *mises en état d'être ensemencées* " <sup>8</sup>. L' " *aparail* " est ici un obstacle au passage des troupeaux. Il est difficile de ne pas penser à la proximité étymologique d' " *aparail* " avec *apara*, protéger et *aparado*, protection, et bien sûr avec *parro*. On trouve d'ailleurs à Rousses un " *jardin en parede* ".

La préparation de la terre pour l'ensemencer suppose la mise en défense dans une économie agro-pastorale et la mise en place d'une clôture.

<sup>7</sup> Archives privées Rouquette : Département de la quantité du bétail à laine que chacun d'eux peut tenir et parquades, Jacques Agulhon tenancier du titre de Jean Teron, 1725, notaire Bousquet de Saint André de Valborgne.

<sup>8</sup> Paul Cayla, Dictionnaire des institutions, des coutumes et de la langue en usage dans quelques pays de Languedoc, 1964

## Une clôture

Il y a donc une explication alternative à celle de Jean Delmas: un clos provisoire non pour enfermer les bêtes lors de la fumure, mais pour protéger les ensemencements dans une partie de la terre dévolue successivement aux blés, à la pâture des chaumes et à la jachère.

Il n'y a pas forcément contradiction entre le parc à fumure et la mise en défense. Les deux modes cultureux peuvent se succéder dans le temps. Ce ne semble pas être le cas à Rousses où l'on pratique les parquades avec déplacement de l'enclos. <sup>9</sup>

Il est possible aussi que l'usage de la clôture soit différencié suivant les époques et les régions, et que seul reste en définitive de commun dans cette aire linguistique le sens de "clôture", qui permet de qualifier "l'état provisoire de la terre". Paul Cayla, donne d'ailleurs pour *parro* une définition proche de celle de Jean Delmas : " *parc à bétail, jasse à tenir bestail qu'on appelle vulgairement le parro* " (Ginestas, fonds Bourges, 1617).

<sup>9</sup> Sur cette pratique cf. Anne-Marie Brisebarre, Bergers des Cévennes, 1996

---

## à propos de... *parran*

L'article de Jean DELMAS n'a pas manqué de susciter un nombreux courrier.

Ainsi Jean ANDRÉ fait part de ses propres remarques concernant le marquisat de Roquefeuil:

A la lecture du très intéressant article de M. Delmas, je peux vous dire que dans le marquisat de Roquefeuil (St-Jean du Bruel, Dourbies, etc.) il y avait deux sortes de terres tenues du seigneur:

- les terres quartives, soumises au droit de champart;
- les terres apparan, qui étaient exemptes du droit de champart mais soumises à une censive (bien moindre).

Marcel DAUDET nous signale deux *parros* aux abords de sa thébaïde de Donarel.

A Donarel, paroisse de Génolhac, dans le compoix de 1515, dont je possède une copie en "francitan", Jehan Donzel et Peyre de Lafont déclarent une terre située à la Parra del Serre, contenant pour Donzel "une carte de bonne et trois civadiés de segundo valo".

Peyre Caicezol et Messire Jehan Richard –cappelan de Donarel– déclarent eux une terre à la *Grand Parro*, contenant pour chacun "dos cartes de bonne valo".

D'après les confronts indiqués, je peux assurer qu'il s'agit là d'un tènement que nous appelons le Champ, pratiquement plat, non arrosé, facile à labourer avec l'araire, et produisant de bonnes récoltes.

Les terres de Donzel et de Lafont –désignées sous le nom de *Parra del Serre*– étaient de moins bonne qualité car, après une partie plane, elles s'inclinaient pour atteindre des pâtures en très forte pente. Il est question de cette même pièce dans une transaction du 8 février 1634, entre Jean Amat et Jean Roure; elle est dénommée la *Parro del Valat*, sans autre précision. Nous la retrouvons dans une reconnaissance féodale de Jean Amat, le 3 août 1753, sous le nom de la *Paro*, avec la précision de "terre labourable et fruitiers".

Le valat que cette pièce côtoie est du type "écoute s'il pleut". Il semblerait qu'à Donarel les *parro* soient des terres non arrosées. Celles qui peuvent recevoir un "arrosement" y sont désignées sous le vocable de *sagnas* ou *ségnas*. D'ailleurs, le 31 mai 1723, Jean Amat reconnaît détenir la *Parro et le Ségnas, labour pré et jardin*. Les confronts indiquent clairement que la *Parro*, toujours la même, est la terre labourable, tandis que sous le nom de *Seïgnas*, appelé toujours ainsi aujourd'hui, existaient un jardin et un pré de rivière.

\* \* \*

Pour ma part, j'ai retrouvé une autre mention de *parran* dans des textes médiévaux.

Il s'agit de la charte 262, datable entre 1158–1174, du cartulaire du prieuré de Saint-Gilles, des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Dans une liste de censives, il est cité:

"*In paranno que est juxta vineam Guillelmo de Barri... 4 solidis ad festum S. Michaeli*".

Cette mention nous confirme que les *parrans*, en Languedoc méditerranéen, sont parfois associées à des terroirs viticoles.

*et encore...*

En 1675, la communauté de Sauve [AD34 - C2952, *Aveux et dénombrements*] a acheté au sieur Jacques Durand (acte reçu chez Me Durand notaire à Sauve) "*un parran aux Combes, confrontant de toutes parts les rues publiques*".

Il contient 15 dextres (250 m<sup>2</sup>).

Ce *parran* est situé à l'extérieur de la muraille, le long du chemin public de Nîmes au Vigan. Cette acquisition fait suite à la visite du 27 octobre 1674 [AD34 - G1298] de Mgr Seguier, évêque de Nîmes. Il a interdit aux habitants de tenir leurs foires et marchés dans le cimetière qui jouxte l'église. La *parran* va devenir "place publique et foiral". Cette place s'est appelée successivement "place des Combes", puis place Florian.

Il serait intéressant de savoir si ce *parran* correspondait auparavant à un jardin.

P.A. CLÉMENT

# Un cercle viganais au temps de la III<sup>e</sup> République

par Adrienne DURAND-TULLOU

## La création

Le 7 novembre 1876, le sous-préfet du Vigan reçoit du nommé Richard, contremaître de ganterie, la correspondance suivante; "J'ai l'honneur de vous soumettre, en sollicitant votre approbation, un projet de règlement d'un cercle que nous sommes dans l'intention de fonder rue du Palais, maison Lacombe Jean au Vigan, sous ce titre Cercle de la Paix.

Nos statuts défendent d'une façon absolue toutes discussions politiques ou religieuses et nous pouvons vous affirmer que nous ne cesserons jamais d'être les observateurs aussi vigilants que fidèles de la loi..." L'expéditeur signe: "Le Président provisoire du Cercle de la Paix."

Les statuts sont joints. On constate que les discussions politiques et religieuses sont interdites par l'article un. Le second indique que le nombre des membres "ne pourra jamais dépasser le chiffre de vingt." Ceci a été barré et remplacé par: "est indéterminé". Les suivants concernent: la cotisation fixée à 5 F, la composition du bureau, le recrutement des membres, le fonctionnement. L'article 9 et avant-dernier est ainsi rédigé: "Tout étranger aura son entrée libre dans le Cercle. En revanche, les personnes de la ville ne pourront entrer dans le Cercle qu'accompagnées d'un de ses membres."

Quatorze signatures sont apposées.

La liste des membres comporte 15 noms:

- 1 - Dumas Louis, camionneur
- 2 - Bénavencq Roger, menuisier
- 3 - Richard Joseph, contremaître gantier
- 4 - Labat Jérôme, concierge du Temple
- 5 - Doulicier, aubergiste
- 6 - Vézole Guillaume, chaudronnier
- 7 - Martin Clément, cardeur
- 8 - Pratlong Emile, commis chez Mr Blondeau<sup>[1]</sup>
- 9 - Teissèdre Ferdinand, tapissier
- 10 - Cazeaux Henri Louis, cardeur
- 11 - Michel Auguste, tailleur
- 12 - Commeinhes Emile, gantier
- 13 - Rastouble Eugène, cordier
- 14 - Deleuze Alphonse, serrurier
- 15 - Moureau père, cardeur.

Suit la composition du bureau provisoire:

Président: Joseph Richard.

Commissaire: Bénavencq Roger.

Trésorier: Deleuze Alphonse.

Secrétaire: Pratlong Emile.

Le 10 novembre, le sous-préfet s'adresse au commissaire de police afin d'obtenir des renseignements sur les signataires de la demande. Le 13, ce fonctionnaire lui répond: "... M'étant livré avec réserve aux renseignements, j'ai acquis la certitude que les sociétaires portés sur le projet de règlement dudit Cercle sont presque tous mariés et leur conduite ne laisse rien à désirer. C'est un mélange comme opinion et comme religion, mais tous sont du parti de l'ordre.

"Le local choisi pour ledit cercle est indépendant du café dudit Lacombe; il y a cependant une porte qui com-

munique dans la cuisine. C'est par cette porte que Lacombe servira les consommations aux membres du cercle ou qu'il en sera le gérant. La porte d'entrée du local choisi pour le cercle donne dans la rue du Palais, tandis que celle du café a accès dans la rue de la Condamine.

"Il est vrai qu'en rentrant par la porte du café l'on peut, en passant par la cuisine, pénétrer dans la salle destinée aux membres du cercle; mais enfin il y a d'autres sociétés dans le Vigan qui se trouvent dans les mêmes conditions; d'ailleurs Mr Lacombe –propriétaire du local et gérant du cercle projeté– est un homme d'ordre et digne de la confiance que l'autorité peut lui accorder.

"En présence des circonstances plus haut citées, ce me semble qu'il y a lieu de donner un avis favorable à la demande dont s'agit..."

Le 17 novembre, l'autorisation est accordée par la préfecture du Gard sous le n° 175<sup>[2]</sup> et en tant que "Société d'agrément".

## L'activité<sup>[3]</sup>

Le 20 novembre, les membres fondateurs se réunissent en assemblée générale. Dumas préside la séance à titre de doyen d'âge. Il invite les membres présents à "adresser des remerciements publics au premier magistrat du département qui les honore de sa confiance", ce qui est fait.

Pratlong s'offre à remplir les fonctions de secrétaire, après quoi il est procédé à la constitution du bureau définitif. Le vote reconduit purement et simplement les membres du bureau provisoire dans leurs fonctions respectives.

Le 28 novembre, l'assemblée générale se réunit afin de procéder à la constitution définitive de la société. Le propriétaire des lieux s'engage à "loger, chauffer, éclairer le Cercle et à lui fournir des journaux... à la condition spéciale qu'il sera chargé des fournitures de la société moyennant 400 F par an payables par semestre". Il a sollicité et obtenu du maire l'autorisation de "recevoir dans l'appartement désigné Cercle de la Paix".

L'offre est acceptée et l'assemblée charge le président d'accomplir les formalités. Après avoir acquiescé, il fait observer que "les membres de la société sont peu nombreux et la cotisation de 5 F par an imposée à chacun d'eux est à peine suffisante pour couvrir les frais; dans ces conditions, ne conviendrait-il pas d'élargir les cadres de la société. Le préfet a autorisé la création du cercle "avec un nombre de membres illimité" et "beaucoup de citoyens recommandables de la ville se sont adressés à lui pour en faire partie" et de citer: Caylus aîné, jardinier; Cablat Henri, scieur de long; Barral Paul, boulanger; Randon Léon, menuisier; Boussinescq Edmond, propriétaire et Bellas cadet dit Piarelle, cardeur. Ces personnes réunissant "les conditions voulues d'âge, de nationalité, de probité", jouissant "de leurs droits civils, civiques et politiques" sont reçues "à l'unanimité et par acclamation membres du Cercle de la Paix", à la

charge de "se conformer au règlement en vigueur et à participer à toutes les dépenses de la société".

Il apparaît qu'à la fin du mois de novembre 1876, le cercle de la Paix fonctionne. Il convient de s'arrêter un instant sur sa composition. On constate que la quasi totalité des membres fondateurs exercent une profession industrielle ou artisanale depuis le fabricant de gants jusqu'au cardeur, donc sans distinction de classe sociale. Tous sont capables de signer correctement avec cependant plus ou moins d'aisance. Ils représentent la force économique de la ville. Comme l'écrivait le commissaire au sous-préfet, il n'existait pas non plus de séparation religieuse, ce qui est remarquable quand on connaît les mentalités. Certains membres du cercle sont protestants, d'autres catholiques fervents, d'autres enfin catholiques "passa sur la raca"[4].

C'est seulement le 15 novembre 1877, soit environ un an après sa création, que le gérant ouvre "le livre de compte du Cercle de l'Union". La "Paix" a cédé définitivement la place à "l'Union". On ignore le motif du changement. En janvier 1890, le même gérant inscrit en haut d'une page de son registre: "Note des membres du cercle de l'Industrie". Il y aurait eu un nouveau changement. Or, six ans plus tard, le Vigan compte plusieurs cercles dont un de l'Union qui se trouve à ce moment dans un autre immeuble (celui d'Alzon – actuel couvent des Orantes) et un de l'Industrie (immeuble Berthézienne)... Quoi qu'il en soit de ces cercles qui ont occupé à leurs débuts

le local de la rue du Palais, on constate que les membres les plus en vue sont tous des clients du café Lacombe dans les années antérieures. Leurs consommations demeurent les mêmes aussi bien sur place que celles emportées par eux ou livrées à domicile.

Ces membres sont: B. Annat et Brun d'Arre, filateurs; Bézier, Anthouard, Arnal du Curel, tous trois avocats; Cellier, juge d'instruction; A. Ferrier, notaire; Coularou, propriétaire; Clément, receveur des Postes; Villaret, épicier limonadier; M. de Jolicourt, "M. le Colonel". Ils pratiquent des jeux de cartes comme en témoignent sur la note du notaire (25 nov. 1877): "2 jeux de cartes à 1,25 F le jeu". Deux jours plus tard, le gérant inscrit: "1 fine champagne, 2 bocks, 6 pour la partie, total: 2,70". Le perdant offre donc une consommation à ses partenaires. On remarque plusieurs fois "perdu au Bimpo" [?]. En plus du café, de la bière, du vin chaud et de l'absinthe, ils boivent des alcools: vermouth, china, curaçao, chartreuse, rhum, etc. Le prix est uniformément de 0,30 f. En plus des jeux, ils peuvent lire la "Gazette littéraire". Il n'a pas été retrouvé d'autres journaux. Au seul plan local existaient: "L'écho des Cévennes" (fondé en 1835, devenu organe de la gauche), le "Viganais" (1880), le "Cévenol" (1890), tous deux opposés au premier et, enfin, "l'Indépendant des Cévennes" (1890 également); mais pouvaient-ils être admis au cercle de l'Industrie dont il faudrait connaître les statuts ?

---

[1]. - Blondeau était à l'époque un industriel en vue, possesseur d'une des trois principales carderies de déchets de filature et de frisons qui existaient au Vigan. L'usine était située au quartier de l'Elze utilisant l'eau du Coularou (affluent de l'Arre), tout comme celle en amont appartenant à Annat, autre personnage membre du cercle.

[2] - AD30, 4M288.

[3] - Les quelques données que l'on a sur le fonctionnement du cercle proviennent d'un registre qui m'a été aimablement prêté par ses détenteurs auxquels j'exprime ma gratitude. Plusieurs pages ont été arrachées entre janvier 1878 et août 1890, date de la dernière note.

[4] - Expression employée dans la région jusqu'au début du siècle pour désigner les catholiques qui ne pratiquaient pas ou de manière épisodique.

---

## Informations du secrétariat

### Les hors série du LCC

Nous avons procédé en janvier à la réédition de deux hors série, particulièrement demandés:

#### ◆ **L'état des sources généalogiques des Archi- ves de la Lozère** (HS n° 15)

Alain Laurans, attaché de conservation du patrimoine aux Archives de la Lozère, malgré un emploi du temps chargé, a bien voulu mettre à jour son travail précédent, datant de 1981.

Qu'il en soit ici remercié.

Le secrétariat en a profité pour moderniser la présentation de ce document et en améliorer la lisibilité. C'est donc une nouvelle édition, portant sur près de 1500 patronymes, qui est dès maintenant disponible, au prix de 50 Fr (port compris).

#### ◆ **Les abjurations à Mialet** (HS n° 19)

Si, à notre connaissance, aucune découverte en  
LCC 113

archives ne justifiait une mise à jour du texte de Bernard Atger, par contre sa présentation, datant de 1982, laissait à désirer. Le document a donc été entièrement recomposé et présenté sous forme de tableaux, de lecture plus facile. Il est disponible, au prix de 40 Fr (port inclus).

---

### **L'état des maisons et moulins dans la Viguerie du Vigan** (HS n° 48)

Comme nous l'annoncions dans notre dernier bulletin, nous avons procédé à l'édition de l'important travail de dépouillement réalisé par Y. Chassin du Guerny. Voir encart dans le présent bulletin.

---

### Rappel (traditionnel)

Notre trésorier nous signale avoir enregistré un nombre significatif de nouveaux adhérents. Mais si vous êtes un "ancien", avez-vous pensé à renouveler votre abonnement ? Pour ne pas l'oublier une fois encore, pourquoi ne pas le faire tout de suite ?



# L'urbanisation des faubourgs de Nîmes au XVIII<sup>e</sup> siècle

le n° 39 rue Saint-Rémy

par Corinne POTAY

Les chercheurs qui s'intéressent à l'histoire d'immeubles sis dans des zones péri-urbaines savent à quel point il est souvent malaisé de localiser les actuelles parcelles cadastrales par rapport à la documentation d'Ancien Régime. L'absence de plan et/ou le manque de points de repère sont à cet égard des obstacles essentiels, car les changements d'appellation des quartiers, lieux-dits et éventuels chemins, ajoutés à la mise en place d'une nouvelle voirie aux XIX<sup>e</sup>–XX<sup>e</sup> siècles et aux démembrements des grandes propriétés antérieures, constituent autant de difficultés.

Nous avons eu récemment l'occasion de travailler sur une parcelle de ce type, mais qui peut être documentée du XVII<sup>e</sup> s. à nos jours. Elle présente, en outre, l'intérêt d'avoir une destinée tout à fait révélatrice de la manière dont certains faubourgs de Nîmes ont été lotis à partir de la fin du XVIII<sup>e</sup> s. pour faire face à un essor démographique qui fut ici particulièrement spectaculaire. Elle témoigne aussi d'une évolution du statut social des propriétaires, qui est également caractéristique.

## Localisation - documentation

La parcelle en question correspond au n° 39 rue Saint-Rémy actuel, placée dans un quartier situé à environ 800 m au sud de la vieille ville. Ce quartier était dit, aux XVII–XVIII<sup>e</sup> s., de *Porte Couverte*, par référence à l'arc de la Porte de France qui constituait l'une de ses limites; il jouxtait, à l'est, le quartier de *Fontdame*. Nous avons pu reconstituer la genèse de cette parcelle et suivre ses mutations dans la mesure où son propriétaire cité au cadastre de 1829, Jean Franc Chabanel, descendait de Pierre Chabanel, acquéreur de ce bien dans les années 1770–1780 et repéré sur le compoix de la fin du XVIII<sup>e</sup> s. Ce document renvoyait lui-même au compoix antérieur, celui de 1671, et citait aussi un acte de cession et extinction de pension du 14 janvier 1782 passé entre Pierre Chabanel et noble Joseph-André Ferrand, antérieurement propriétaire de ces terrains, détenus par sa famille depuis le courant du XVII<sup>e</sup> s.

## Etat de la propriété aux XVII<sup>e</sup> – courant XVIII<sup>e</sup> s.

Elle appartient, au XVII<sup>e</sup> s., à Maître Pons Ferrand, notaire et secrétaire de l'Hôtel de ville, et elle est décrite au compoix de 1671 de la manière suivante: "... maison 18 canes 5 pans carrés [soit environ 72,3 m<sup>2</sup>]. Ensemble 3 saumées 6 esmines 2/3 [environ 3,3 ha] terre et aire le tout se joignant en porte couverte confrontant du levant le chemin allant à Fontdame [actuelle rue de Grézan] et Jacques Roubert laboureur et sieur Jacques Guiraud bourgeois, du couchant le chemin de Montpellier [ancien chemin en fait, aujourd'hui rue Saint-Rémy] et

*Maître Pierre Fauquier greffier, et du midy ledit Robert et les hoirs de Pierre Danton hoste; présage [ou base d'imposition au titre de la taille]: 11 livres 4 sols 2 deniers"*<sup>[1]</sup> Le greffier et secrétaire de l'Hôtel de ville Pierre Ferrand, fils de Pons, hérite ensuite de ce bien, l'agrandit en remembrant une terre voisine d'une superficie de 1 salmée 1 émine et 5 dextres (environ 0,9 ha) et transmet le tout à son fils, Pierre II Ferrand.<sup>[2]</sup>

Avec celui-ci, l'ascension sociale de la famille, déjà perceptible par les nombreux biens énumérés au compoix – en plus des terres ici étudiées – se manifeste avec éclat, car il est en mesure d'acheter l'une des charges, prestigieuse et convoitée – et, de ce fait, très onéreuse – de conseiller du roi au Présidial de Nîmes. Enfin, cette ascension sociale sera menée à son terme dans le courant du XVIII<sup>e</sup> s. par Joseph-André Ferrand, acquéreur des seigneuries de Vers et Tharaux avec tous leurs droits de justice, ce qui lui vaut d'être qualifié de "noble".

## La cession par Joseph-André Ferrand

Joseph-André Ferrand agit comme nombre d'autres propriétaires détenteurs, dans les faubourgs nîmois, de vastes parcelles et démembre celles-ci à partir des années 1750. L'intérêt agricole de ces terres semble alors peser peu par comparaison aux opportunités spéculatives générées par l'essor démographique local, qui est tout à fait spectaculaire.<sup>[3]</sup> Il est d'ailleurs surtout lié à l'arrivée de migrants, attirés par la prospérité économique de Nîmes, basée sur sa production textile qui en fait l'une des principales cités manufacturières du royaume. Cette prospérité profite alors à toutes les couches de la population, même les plus modestes, y compris les artisans – et pas seulement ceux du textile – ou encore les "jardiniers" faubouriens qui approvisionnent la ville. Malgré la récession suscitée par la fermeture des marchés américain et ibérique dans les années 1770, beaucoup ont amorcé la constitution de patrimoines fonciers et parviennent à les conserver, et même à les agrandir, grâce aux économies accumulées durant les bonnes années, d'autant plus que l'achat de terre apparaît, en temps de crise, comme l'une des meilleures valeurs-refuges.

C'est dans ce contexte que le marchand-voiturier Pierre Chabanel, profitant du démembrement de la propriété de Joseph-André Ferrand, entre en possession de l'actuel n° 39 rue Saint-Rémy ainsi que de lots mitoyens. Les modalités de ces acquisitions sont décrites dans l'acte de cession et d'extinction de pension du 14 janvier 1782<sup>[4]</sup>. Celui-ci nous apprend que trois des terrains en question ne sont pas achetés directement à M. Ferrand mais ont été cédés, depuis 1778, par le bourrelier François Allès et un certain François Castanet, auxquels M. Ferrand les

avaient précédemment "baillés à emphythéose". Cette expression évoque un système de bail de longue durée – au minimum 20 ans et au maximum 99 ans – par lequel le preneur ou emphythéote s'engage à améliorer le fonds donné en le défrichant et le cultivant, ou encore en y élevant des constructions dont le bailleur bénéficiera à l'expiration du bail. Entre-temps, le preneur en aura eu, en quelque sorte, l'usufruit; c'est pourquoi, en contre-partie, il doit verser annuellement une censive ou redevance, définie par un contrat passé devant notaire. Ici, pour les 573 cannes 1 pan 4 menus carrés de terrain (environ 2293 m<sup>2</sup>) qui lui ont été cédées, Pierre Chabanel devrait verser chaque 11 mai une censive de 75 livres 15 sols 4 deniers, assortie d'un assujettissement aux droits de lods et ventes en cas de mutation.

Mais en cette fin du XVIII<sup>e</sup> s., ces taxes – survivances de l'époque féodale – sont de plus en plus mal tolérées par ceux qui doivent les verser, d'autant qu'elles n'ont plus de raison d'être: le pouvoir central et/ou les Etats de la province assument en effet depuis longtemps les tâches de protection, entretien de la voirie, ... qui justifiaient les redevances réclamées par les seigneurs de l'époque médiévale. Mais celles-ci n'en continuent pas moins d'exister et de se juxtaposer aux impôts – taille, capitation, vingtième – dûs à l'Etat.

Pour échapper à ces contraintes, les emphythéotes du XVIII<sup>e</sup> s. finissant, lorsqu'ils en ont les moyens, s'efforcent de négocier avec le bailleur l'extinction – c'est-à-dire le rachat – de la censive. Joseph-André Ferrand et Pierre Chabanel parviennent à un tel accord, par lequel le premier consent à ce que le second, moyennant le versement de 1880 livres, "*jouisse et possède à l'avenir ledit terrain en franc aleu roturier*".<sup>[5]</sup>

### **Pierre Chabanel: un nouveau type de propriétaire**

L'acte de cession et extinction contient en outre un dernier volet qui nous permet de juger de la politique de remembrement mise en œuvre par Pierre Chabanel: il parvient à obtenir que dans le prix de rachat de la censive précédente soit aussi compris celui d'une petite parcelle mitoyenne, couvrant 60 cannes cerrées (environ 240 m<sup>2</sup>). D'ailleurs, il poursuivra ensuite l'agrandissement de ce patrimoine en achetant, en 1786, au jardinier Pellenc un autre grand terrain mitoyen, couvrant quant à lui 1 saumée 1 émine (environ 1,2 ha). Précisons enfin qu'à ces acquisitions successives s'ajoute une terre de 1,5 ha, sise dans le même quartier, détenue par sa famille depuis de début du XVIII<sup>e</sup> s. et dont il a hérité. Ainsi, au terme de ces opérations menées entre 1778 et 1786, Pierre Chabanel est devenu à son tour l'un des plus importants propriétaires du quartier *Porte Couverte*.<sup>[6]</sup>

Le fait que ce marchand-voiturier succède à un membre de la noblesse, issu de la magistrature, est tout à fait symptomatique, en cette veille de la Révolution, de l'évolution de la société nîmoise. Pendant plusieurs siècles, les avocats et magistrats attachés aux nombreuses cours de justice siégeant à Nîmes avaient tenu le haut du

pavé... sans pour autant couper les ponts – précisons-le – avec la bourgeoisie commerçante et manufacturière dont ils étaient issus et avec laquelle ils continuaient de s'allier. Mais, avec Pierre Chabanel, nous avons affaire à une autre catégorie sociale: ses père et grand-père étaient en effet des "ménagers", c'est-à-dire des exploitants agricoles aisés possédant les terres qu'ils cultivaient; quant à sa mère, Sarra Granier, elle était fille d'un aubergiste lui aussi suffisamment fortuné pour disposer de terres dont héritera ensuite Pierre Chabanel. Ce dernier peut avoir adopté le métier de voiturier afin de bénéficier des opportunités commerciales générées par la prospérité du textile nîmois.

D'ailleurs, s'il a orienté sa politique de remembrement vers le quartier *Porte Couverte*, c'est vraisemblablement en liaison avec son activité professionnelle: d'une part, la route de Montpellier traverse ce quartier, tout à côté de sa propriété; d'autre part, ce secteur est resté essentiellement rural jusqu'aux années 1780, si bien qu'on y dispose de tout le terrain nécessaire pour élever une maison, avec des cours et dépendances commodes qui abriteront charrettes et chevaux. Nous voyons d'ailleurs que Pierre Chabanel fait rapidement bâtir, dans le but d'installer sa résidence personnelle et le siège de son entreprise au quartier *Porte Couverte*, au niveau de l'actuel n° 39 rue Saint-Rémy. La maison, qui y reste visible, peut être assez précisément datée grâce aux documents évoqués plus haut. En 1782, il est indiqué dans l'acte de cession et extinction que, sur l'ensemble des terrains acquis par Pierre Cabanel, "*il n'y a de construit que quatre petites pièces de peu de valeur*". Mais sur le complot de 1787 il est précisé que les "*633 cannes 1 pan 4 menus... de terrain a Bâtir (sont) occupé(s) aujourd'hui par un Bâtiment avec ses cours*"<sup>[7]</sup>. L'aspect d'ensemble de la façade de la maison cadre d'ailleurs avec cette datation: il s'agit d'un immeuble long et rectangulaire, présentant un étage au-dessus du rez-de-chaussée comme c'était souvent le cas en zone rurale ou faubourienne car l'espace n'y faisait pas défaut. (En ville, on préférerait avoir au minimum deux à trois étages sur rez-de-chaussée.) Les baies sont légèrement cintrées, selon une formule mise à l'honneur dans la région par l'architecte parisien Daviler au tournant des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> s. En outre, une fiche de fenêtre découverte ici lors de récents travaux permet de corroborer la datation 1782–1787: cette fiche provient en effet d'un atelier de forgeron de Saint-Etienne, ville qui fut longtemps spécialisée dans cette fabrication qu'elle commercialisait dans toute la France et dont la production a été bien étudiée. On peut donc dresser une typologie chronologique des fiches qui y étaient fabriquées, typologie qui a permis de dater d'avant 1789 la fiche évoquée plus haut<sup>[8]</sup>.

L'attitude de Pierre Chabanel par rapport à sa nouvelle propriété le différencie des Ferrand, notables nîmois: comme leurs homologues, ils considéraient la zone faubourienne et/ou la campagne indignes d'une installation permanente, même s'ils avaient plaisir à y posséder un

"pavillon" – selon le terme usité à Nîmes – équivalent sage des "folies", ces gracieuses constructions de fantaisie élevées aux abords de Paris et de nombre d'autres villes depuis la fin du XVII<sup>e</sup> s. Mais le pavillon du Nîmois fortuné, sis au milieu d'un jardin d'agrément, n'était qu'un lieu de détente où l'on allait passer quelques heures et prendre une collation. La demeure principale se devait, quant à elle, d'être placée intra-muros pour rester respectable et distinguée.

La démarche de Pierre Chabanel est tout autre; il n'a pas de "préjugé de classe" quant à une installation dans un faubourg. Il voit avant tout celle-ci d'un point de vue pratique. Et il n'est pas le seul membre de la "moyenne bourgeoisie" à penser de la sorte à cette époque, ce qui explique la manière dont les faubourgs s'urbanisent rapidement: les vastes terrains qui y sont disponibles aux abords de la vieille ville surpeuplée font l'objet d'opérations spéculatives de la part de leurs propriétaires traditionnels. Certains se contentent, comme Joseph-André

Ferrand ici, de céder leurs censives; d'autres, comme la famille Rey ou le médecin Mathieu, respectivement dans les faubourgs de *Casernes* et *Richelieu*, au nord-ouest de Nîmes, associent à cette démarche une politique de lotissements au long de nouvelles rues tracées au cordeau, à la suite d'un plan d'urbanisme généré par les édiles.

Pour conclure l'historique de cette maison, on doit ajouter que le marchand de blé Jean Franc Chabanel l'a conservée jusqu'en 1838, ainsi que plusieurs terrains voisins hérités de Pierre Chabanel. A travers les mutations successives des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles elle resta solidaire, au moins jusqu'aux années 1960, de son grand jardin d'agrément placé à l'angle des rues Clovis et Henri IV et maintenant construit. Le cadastre rend aussi compte du caractère semi-rural de ce secteur jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle: avant 1920, l'une des terres de l'ancien patrimoine Ferrand restait occupée par une vigne, qui fut lotie à partir de 1924<sup>[9]</sup>.

---

## Notes

ADG Archives départementales du Gard  
ACN Archives communales anciennes de Nîmes

1.- ACN QQ40 Livre de Second Boucarié f° 1.

2.- *ibid* f° 3 et ACN QQ45 f° 297.

3.- Environ 14 000 habitants dans les années 1660 et une progression constante par la suite: 18 000 vers 1720, 36 000 en 1765, 50 000 en 1788.

4.- ADG 2E 36/842 f° 306.

5.- Dans le régime féodal, cette expression désigne une terre

exempte de toute redevance seigneuriale.

6.- ACN QQ50 f° 2459 v° et 2952.

7.- *ibid*.

8.- Renseignement communiqué par Mme Claude Pribetich-Aznar, actuelle propriétaire, avec son mari, de cette maison.

9.- ADG 3P1703 Section E; 3P1848 f° 25; 3P1855 f° 550; 3P1861 f° 551; 3P1922.

---

## Reconnaisances féodales

21 mai 1666

Messire A. de la Fare, marquis de la Fare, etc.,  
Bailhe

- à M. Daniel Ponge, notaire royal, son viguier habitant au lieu du Granier,

- à A. Rampon, notaire royal, habitant de Castagnols,

de faire de nouveau les reconnaissances féodales de toute la vicomté de Montclar, Montjoy, Chausse et leurs dépendances, paroisses de Castagnols, Chausse, St-Andéol de Clerguemort, St-Frézal, St-Maurice de Ventalon, St-Privat de Frutgère.

Et des dites reconnaissances, au long par eux signées en bonne et due forme à leurs dépens, et icelles remettre devers les archers dudit Sr Marquis dans un an et demi à compter d'aujourd'hui.

Elles seront acceptées par Me David Mathieu, procureur juridictionnel (ne pourra prétendre rien d'autre que ce que les dits Ponge et Rampon lui ont promis ce jourd'hui).

Et Ponge et Rampon ne pourront prétendre aucun salaire dudit procureur seulement les émoluments qu'ils exigeront des amphytéotes.

A cet effet le Sr Marquis remettra à Ponge et Rampon tous les titres et documents nécessaires, tant vieux que nouveaux, desquels ils seront tenus s'en charger par inventaire.

Et pour l'observation de ces actes, les parties ont obligé les uns envers les autres leurs biens aux rigueurs de toute cour à ce nécessaire avec due renonciation.

Fait et récité au château de St-Martin du Puech de Cendras, dudit seigneur.

Témoins présents:

Noble J. de Tourmes, viguier dudit Sr, de la baronnie de Salindrinque

Joachim Bourgeois, escuyer dudit Sr

et moi, A. Laupies, notaire royal soussigné.

collationné par Marcel DAUDET

*Que dirions-nous si notre percepteur mettait à notre charge les frais des polyvalents venus contrôler nos déclarations ?*

*Pourtant au XVII<sup>e</sup>ème siècle les amphytéotes du marquis de la Fare étaient tenus de rétribuer eux-mêmes les notaires Ponge et Rampon commis pour vérifier les reconnaissances féodales.*

N.D.L.R.



# Microtoponymes

par André CLAVEIROLE

*Au cours d'une récente étude sur le compoix de 1644 de la paroisse de Saint-Paul-la-Coste, nous avons pu recenser près de 400 noms de terroirs. Si certains de ces microtoponymes sont parvenus jusqu'à nous à peine altérés –voire à l'identique– la plupart semble avoir totalement disparu, tant sur le cadastre moderne (qui emploie de préférence des numéros) que sur les cartes géographiques... ou dans la mémoire des individus. Ce que l'on gagne en précision et en efficacité, on le perd en poésie. En dehors d'un intérêt sentimental et "littéraire", l'étude de ces microtoponymes peut apporter aux chercheurs des indices précieux sur l'aménagement du terroir dans les siècles passés: cultures ou activités économiques, aujourd'hui disparues.*

## Critique des sources

En analysant des noms de lieux, il ne faut jamais perdre de vue les documents dont ils sont extraits et les conditions dans lesquelles ceux-ci ont été rédigés. A leur rédaction participent d'abord des experts: un arpenteur et un notaire, ce dernier peut-être accompagné d'un secrétaire. Ensuite des "indicateurs", c'est-à-dire un ou plusieurs consuls de la communauté et, chemin faisant, pour expliquer et préciser, les propriétaires du lieu décrit<sup>[1]</sup>. Ces paysans –illétrés pour la plupart– s'expriment en occitan et le notaire ou son scribe couchent sur le papier ce qu'ils entendent, en essayant de le traduire en un français acceptable. On transcrit du phonétique. Le volume d'informations à enregistrer est énorme, le temps presse et il n'est pas question de confronter, comparer, harmoniser ce que l'on doit écrire aujourd'hui avec ce qui a été entendu hier. Quant à l'orthographe, on ne s'en soucie guère ! D'ailleurs, comment la fixer ? Ce qui domine, c'est un souci d'équité : faire une estimation relative juste entre les biens de Jean et ceux de Pierre. Il ne faut donc pas s'étonner de rencontrer le même nom de terroir écrit sous des formes différentes ou encore désigné sous des appellations diverses. Dans d'autres domaines, prend-on alors davantage de précautions pour l'écriture des patronymes dans les actes notariés ou ceux de l'état-civil ?

Enfin, comme tout ceci est long, fastidieux et pénible à écrire, on abrège les mots ou on forme mal les lettres et il y a fort à parier que le *Ranc Tranquat* et le *Ranc Trauguat* ne font qu'un seul et même lieu.

Tout se complique quand le terroir n'a pas un nom très spécifique, tels l'Olivet, l'Yssart, les Jourguières et que seule la description des confronts permet éventuellement de le localiser avec une probabilité acceptable.

Des microtoponymes identiques peuvent ainsi être attribués à des pièces différentes et fort éloignées les unes des autres.

Pour essayer d'éclairer le sens exact de ces noms de lieux, il faut souvent –quand cela est possible– comparer des sources diverses, de préférence plus anciennes, c'est-à-dire plus proches de l'époque de leur formation.

## Aperçu topographique sur la paroisse

Avant de passer en revue les toponymes, il n'est peut-être pas inutile de donner quelques indications topographiques sommaires sur la paroisse.

La commune actuelle, dont les limites ne semblent pas avoir subi de profondes modifications par rapport au XVIIIe siècle, s'étend sur une vingtaine de km<sup>2</sup>; elle est arrosée par la rivière du Galeizon et son affluent la Salandre. Elle s'étage entre 170 m et 500 m d'altitude, dans un enchevêtrement complexe de serres et de valats. Elle est dominée par la montagne de

l'Escoudas (656 m). Pas plus aujourd'hui que jadis, elle ne comporte de véritable centre, mais une trentaine de hameaux dispersés, tant dans la partie basse de la commune, souvent en bordure de rivière, que dans les parties plus élevées, en montant vers le col d'Uglas. Ces différences d'altitude suffisent, à elles seules, à expliquer le nom même de la paroisse : ... la Coste.

Dans un relief aussi tourmenté, peu d'espaces plats pour les cultures, d'où les très nombreuses faïsses construites au long des siècles, comme toujours en Cévennes, pour tenter d'augmenter les surfaces cultivables et atténuer les effets dévastateurs des eaux de ruissellement.

Les valats, profonds, sont souvent dominés de rochers, et le mot *rancarède* revient sans cesse dans la description des pièces du compoix.

## Les noms des quartiers

Malgré les avatars et les incertitudes orthographiques évoquées plus haut, il ressort de l'examen du compoix de St-Paul-la-Coste que la majorité des noms de quartiers du XVIIIe siècle sont parvenus jusqu'à nous à peu près inaltérés : *Caresnoves* (Careneuve), *Caresvielhes* (Carevielle), *las Cessenades* (la Cessenade), *la Croz Vielhe* (la Croix Vieille), *le Fourcaretz* (le Fourcarès), *Maguielle* (Mayelle), *le Roverbel* (le Roubarbel), *le Cayla*, etc.

Il en est de même pour l'important hameau de *Mandajors*, dont nous ne voyons pas l'origine étymologique, sans doute très ancienne. *Man-* provient-il du bas latin *mansus*, maison puis unité d'exploitation agricole, terme apparu dès le VIIIe siècle ? Le mot *Mandajors* fait évidemment penser à *Mandagout*, dont la terminaison *-gout*, d'après P. Fabre,<sup>[2]</sup> viendrait du german *-got*.

Le quartier désigné sous les trois formes *le Salsou*, *Sauzou*, *Saussou* deviendra au XVIIIe s. *Auzonne* pour terminer de nos jours en *Chausson*. Dans un état des terres de la paroisse, daté de 1541 et plus proche de l'occitan que du français<sup>[3]</sup>, l'appellation est *Lauzono*, sans doute à rapprocher de Alzon, Auzonnet, etc., sans que l'origine exacte de ces noms puisse être précisée à coup sûr. Ils pourraient être liés à une idée de source.

Même lorsque le toponyme moderne se repère facilement sous sa forme ancienne, seule la connaissance de celle-ci permet parfois d'en fixer la signification : l'actuel Roubarbel ne signifie rien, tandis que *Rover Bel* indique qu'il y avait en ce lieu un beau chêne rouvre.

Parfois, l'altération d'un toponyme peut n'être que fortuite et temporaire. Nous avons relevé à plusieurs reprises, dans les paroissiaux catholiques, le hameau du *Paraguis* transformé

par le prier en Paradis. On pourrait qualifier cet avatar de “déformation professionnelle”.

Les noms des deux quartiers *Caresvielhes* et *Caresnoves*, nous les traduisons évidemment par Chemin vieux et Chemin neuf. Pour certains auteurs, les choses ne sont pas aussi simples. Selon le *Dictionnaire topographique du Gard* de Germer-Durand, il s’agirait d’une déformation de *Casas Vielhas* et *Casa Nova* (que l’on rencontre ailleurs au XIV<sup>e</sup> s.). Si cette interprétation ne fait aucun doute pour le lieu-dit *Cazeneuve*, situé dans la commune voisine de St-Jean-du-Pin, elle ne nous convainc nullement dans le cas précis de St-Paul.

Le compoix cite les quartiers mitoyens d’*Ayre Vielhe* et du *Tieure*. Le premier a disparu au siècle suivant au profit du second; on relève souvent, en effet, dans les paroissiaux du début du XVIII<sup>e</sup> s. la mention “*habitant à Ayre Vielh dit le Tieure*”. Ce mot, qui vient peut-être de l’occitan *tiure* (dépôt calcaire), est orthographié de nos jours Thieure. En tout cas, *Ayre Vielhe* disparaît des documents fiscaux à partir de 1761.

Le quartier des *Conques*, provient –comme Concoules– du latin *concha*, signifiant “vallon ou bas fond”. Il se trouve effectivement au pied d’une falaise abrupte.

*Baissac* est probablement dérivé d’un patronyme gallo-romain (lequel ?), comme les nombreuses localités du Gard, du Gévaudan ou d’Auvergne dont le nom se termine en *-ac*.

*L’Holmède* (écrit plus étymologiquement *Olmeda* au siècle précédent) doit son nom à un ou plusieurs ormes plantés en ce lieu. On notera en passant que ce nom a produit au XVI<sup>e</sup> s., un patronyme –aujourd’hui disparu dans cette commune– sous les formes *Aumeda*, *Aumède*, *Aumedo*, *Olmède*, *Olmedo*, *Homède*, *Holmède*.

Le *Cayla*, –que l’on rencontre sous les graphies les plus diverses : *Queylla*, *Caylla* (1541), *Caïlla* et même un curieux *Cailac* (1761) qui, lui, n’a rien de gallo-romain !– est situé sur une butte et désignait sinon un château du moins une ancienne ferme fortifiée. Ce toponyme est fréquent en Cévennes, sous cette forme ou celles de *Caïlar* ou *Cheylar*(d).

Le *Fourcarès*, nom toujours actuel, implique probablement la notion de feu (*fôc* en occitan) plutôt que celle de four; on le trouve écrit *Foucaret* (1541) et *Fourquart* (1761). On peut rapprocher ce nom d’autres lieux-dits de la paroisse : *le Fourasgoux*, *la Fourgairette*, *le Fourguiroir*, *al Fournal*, mais ces noms peuvent aussi venir de *forc* (bifurcation).

### Les microtoponymes génériques

Nombre de microtoponymes, accompagnés d’un qualificatif, désignent la nature du terrain, découvert (*ayre*, *camp*) ou boisé (*bosc* pour les arbres, *bois* s’il s’agit de buis), son accessibilité (*ranc*, *combe*, *plo*). Ils renseignent aussi sur l’intérêt agricole des parcelles : *pratz* (pré), *hort* ou *ort* (jardin), *yssart* (parcelle récemment défrichée).

C’est ainsi que l’on rencontre :

- les ayres *Jattières*, *Subir*, *Roussouze*, de la *Coudoulière* (lieu plein de cailloux) ;
- les camps de *Lafon* (ou la *Fon*), de la *Matte*, de la *Nouque*, del *Plo*, del *Teirond* (de la source), des *Nogairous* (où il y a des noyers), *Tourduit* ;
- les bois *Maline* (ou *Matine*), *Mabricz*, de *Montaud*, las *Boscarassia* et, pour le buis, les *Boissières* ou *Malleboisse* ;
- les rancs del *Castil*, del *Corp*, de *Couloubroux*, de *Coutil*, de la *Croix*, de la *Sanquanie*, *Méjou*, *Redon*, *Tranquat* ;
- le *Combafou*, al *Combai*, *Combabelle*, *Combemale*, la *Combette*, las *Combes*, et les *combes Bilhot*, *Clauzou*, d’*Arnaud*, de la *Pied*, des *Amuriers* ;

• le *plaux* de la *Vigne*, le *Plo*, les *plos* de *Courbes*, de *Moula*, de la *Sau*, de la *Talhe* ;

• les *pratz* de la *Ribieyre*, de la *Tiourne*, de las *Conques*, de l’*Holmède*, de *Mai* ou tout simplement le *Prat* ;

• les *orts* del *Castanet*, del *Four*, del *Prun*, *Neuf*, *Nou*, *Viel*, et l’*hortal* ou l’*hort* del *Queila* ; on rencontre aussi (peut-être avec une connotation péjorative) les *Ortasses* et l’*Ortassier*.

• l’*Issartous*, l’*Yssartz*, l’*Yssart* de la *Molle*, *Yssartasses*.

Les *valats* et les *serres* reprennent pour la plupart le nom du terroir dans lequel ils se trouvent : *serre de combe Clauzou*, *vallat de Lafon*, etc.

### Noms liés à un édifice ou à l’activité humaine

• On peut rattacher aux toponymes qualifiés de génériques les noms de quartier liés à la présence d’un édifice religieux : église ou temple. Mais –fait-il s’en étonner ?– les appellations de cet ordre varient au gré de la situation politique. Si le texte de 1541 mentionne le quartier de *la Gleissa* [l’Eglise], le compoix de 1644 le désigne tout simplement *Saint Pol* ou *la Domergadure* [Dominicature]. A l’inverse, bien que le temple existait lors de la rédaction du compoix, le quartier dans lequel il se trouvait s’appelle alors *la Cadenède* ou *mas Teissonnière* [explicitement qualifié “*un mas proche le temple*”]. Curieusement et tandis que l’édifice avait été rasé, *le Temple* apparaîtrait pour la première fois comme nom de quartier sur la brette de 1761 et celui de l’église continue de s’appeler *Saint-Paul*; on ne retrouvera le lieu-dit *l’Eglise* qu’après la Révolution. Ces appellations défient donc la logique et ne reflètent pas exactement la politique religieuse officielle.

• L’implantation d’un moulin ne manque pas de se répercuter sur le nom du lieu. On trouve ainsi *Molinas*, *la Mouline*, *Molinau*, *Mouly Viel* (*moly Vielh* en 1541), *le Moulinet de Corbière*.

• *Le Martinet de Villeneuve* (*villo novo* en 1541), souvent désigné par la suite “*le Martinet*” tout court.

• Le terroir nommé *la Lauzière* suggère l’existence d’une carrière d’extraction de lauzes.

### Le nom indique le statut juridique de la parcelle

On trouve dans la plupart des compoix cévenols des parcelles appelées *Devèze*. Le terroir de St-Paul n’y échappe pas. Ce terme désigne des zones de pâturage ou des bois réservés, que nous dirions aujourd’hui communaux.

La *Paranassié* et *Paranette* font évidemment penser à la *parran*, sujet magistralement traité par J. Delmas dans le numéro 112 de notre bulletin. Les trois occurrences de ces toponymes dans le compoix concernent des castanets, c’est-à-dire des terres complantées en châtaigniers.

### Les épines et les arbustes méditerranéens sous toutes leurs formes

*La Grinalet* [*Grinaletta*, en 1541] a produit de nos jours l’*Agrunalet*, qui évoque le prunelier.

*Malespine*, tout comme l’*Espinassonnel* voisin, est auto-dissuasif. De même pour *lous Grataouds*.

*L’Arboussat* - lieu planté d’*arbousiers*, donne son nom à un terroir, un valat et un serre.

*Broussat*, *Broussie*, les *Broussières*, *Brugas*, *Brugière* et *Brugayrolles*, sont des landes couvertes de bruyères. A St-Paul comme à Mialet, *Brugayrolles* est devenu un nom de hameau et c’est également le patronyme d’une remarquable lignée de notables locaux et de consuls.

## Les cultures

Le châtaignier tient une place importante parmi les microtoponymes (et c'est bien intentionnellement que nous le plaçons sous la rubrique des cultures). Il est peut-être à l'origine du nom du quartier de *Castandel* et du serre de *Castandelou*, mais c'est une certitude pour les valats de *las Jourguières* ou de *Jourguinioux*.<sup>[4]</sup>

On est assez surpris de voir l'importance du nombre de toponymes évoquant la culture de l'olivier, alors que celle-ci a pratiquement disparu de nos jours dans cette commune : *l'Olivet*, *l'Olivette*, *les Olivades*, *le valat des Olliviers*,... La surprise est encore plus grande lorsqu'on parvient à localiser avec précision les parcelles qui portent ces noms : situées sur des versants mal exposés, elles ont sans doute été des victimes toute désignées du "petit âge glaciaire" et en tout cas du terrible hiver de 1709. Ce n'est pas par hasard si les rares oliveraies encore visibles se trouvent sur la commune voisine de St-Sébastien d'Aigrefeuille, sur l'autre versant de la montagne, exposé plein sud. A St-Paul, la culture a disparu mais les toponymes demeurent.

En 1644, la culture du murier semble peu répandue à St-Paul ; s'il existe bien une *Combe des Amuriers*, l'arbre n'est pourtant cité que 12 fois dans les 1000 articles que décrit le compoix ; plus révélateur encore, sur certaines parcelles est mentionnée la présence d'un unique mûrier... autant dire une curiosité. L'éducation des vers à soie sera pourtant une source de revenus très importante aux XVIIIe et XIXe s.

## Microtoponymes "en vrac"

*La Mercoyrarié* - lieu probablement autrefois consacré à Mercure ; on trouve non loin de là, sur la commune voisine en face du Pereyret, un écart encore baptisé le Mercon.

*La Bedousse* [alias Bidousse] - en occitan, *bedòs* signifie "forain, étranger à la localité" ; la situation de la parcelle en question, à la limite du taillable de Mialet, semble pouvoir justifier ce nom.

*Champeyronnenc* - l'origine de cette appellation peut être trouvée dans *camparòl* (champignon) assorti du suffixe d'origine germanique *-enc*, qui exprime la relation avec, la ressemblance... Ce serait donc "un coin à champignons". Au cas où cette interprétation serait exacte, nous nous garderons bien de fournir une localisation plus précise de ce terroir !

*Saute Bouc* [alias Saute bruc] - il est difficile de choisir entre ce saute-chèvre ou ce saute-bruyère ; l'appellation la plus ancienne est *sauto bouc* (1541). Il s'agit plus vraisemblablement de deux terroirs distincts.

*Malecabrière* - encore présent actuellement, le nom de cet endroit surplombé de rochers escarpés a peut-être été fatal jadis à un chèvre par trop indépendante ; le lieu est déjà cité en 1541 sous sa forme occitane *Malo cabrieyro*.

*Les Molières* [las Molieyras] désignent un lieu humide.

*La Simousse* [alias la Simossa, las Simoussas] - un vaste terroir et un valat portent ce nom, qui pourrait provenir du bas-latin *cimussa*, mot désignant le bord, la lisière (mais s'appliquant plutôt à une étoffe, d'après Alibert) ; pour l'abbé de Sauvages, c'est "ce qui se trouve à la cime", sens qui conviendrait mieux à un toponyme. En occitan, *cimossar* signifie "enlever la paille sur l'aire après le battage". Que choisir ?

*Longue Faissolle* - d'après le compoix, il s'agit de terres, sans doute en faïsses, bien cultivées : jardins arrosés, vigne, oliviers...

*le Pouget*, *Poumal*, *Pougue blanche*, *Pougue del prat*, *Pougue des oliviers* - tous ces noms viennent de *pug*, *puèg*,

*puòg*, mots qui désignent une montagne (grande ou petite) et ont aussi produit les nombreux *puechs* que l'on rencontre en Cévennes.

*Terre blanche* - si Terre rouge ne mérite aucune attention particulière, nous citons ici Terre blanche (qui lui fait face sur le terrain) et dont certains veulent de même souvent expliquer le nom par la couleur et la nature du sol. A notre avis, il n'est rien. Ce n'est pas la couleur blanche de la terre mais le fait que cette parcelle soit complantée en chênes blancs qui justifie son nom, ainsi que plusieurs autres appelées la Blaquièra (*la Blaquièra*, en 1541).

Dans le domaine des couleurs on peut encore citer *Peyraube* (pierre blanche).

*Pisse frège* - est la traduction de l'occitan *presso frego*, la pièce froide ; on trouve de même *Pisse mégère*, parcelle partagée entre plusieurs propriétaires ou qui sert de limite entre deux accidents du terrain, et *la Pissette*, qui est une petite pièce.

*Teissonnière* (de l'occitan *tais*, *taisson*) est un lieu fréquenté par les blaireaux.

*La Talhe* (autre nom du blaireau, encore utilisé de nos jours dans le parler local) a produit tout une théorie de microtoponymes : *la Talhade*, *la Talhadette* [*la Talhadeto*, en 1541], *la Talhador*, *le plo de la Talhe*...

*Le valat de la Casquallière* (Casqualieyro, en 1541), évoque soit un terrain pierreux, soit le gazouillement des oiseaux. Nous retiendrons –sans garantie– le plus bucolique.

*La Clapouze* [de *clap* = pierre], ne laisse aucun doute sur la nature du terrain.

De même, *les Escaleyresses* signale un endroit où se trouvent de nombreuses faïsses ou une pente formant des degrés.

Pour *la Carabulhinque*, nous n'avons pas d'explication (creux de terrain ?).

*Carabota*, en forme de peau de bouc ou de tonneau ?

*Le valat de las Granolhas* [grenouilles], cité en 1541, n'est plus mentionné sur le compoix un siècle plus tard. Peut-être les grenouilles avaient-elles disparu ?

Les valats de *Troucharon*, de *Trouchiline*, du *Trouchazou* ne pourraient bien désigner qu'un seul et même lieu, proche du valat du moulin (*de Mouly*), entre le Vilaret et le Thieure ; il n'est pas impossible qu'ils doivent leurs noms à l'occitan *trocha* qui signifie "truite" ? Si cette hypothèse est exacte, le Saint-Paulien astucieux qui organise chaque été une pêche à la truite (en bassin) pour les touristes, à proximité de l'ancien moulin du Thieure, sait-il qu'il perpétue ainsi une activité ancestrale ?

## En guise de conclusion

Les quelques microtoponymes présentés ci-dessus ne constituent en rien une liste exhaustive et leur tentative d'interprétation ne doit pas être considérée comme vérité d'Évangile.

Les critiques des lecteurs du LCC seront donc les bienvenues.

<sup>1</sup>.- Ces conditions de rédaction sont explicitement décrites dans le préambule de la majorité des compoix et on les trouve également dans *l'Etat des maisons et moulins au XVIe s.* dont Y. Chassin du Guerny a proposé de larges extraits aux lecteurs du L.C.C.

<sup>2</sup>.- Paul Fabre, *Noms de lieux du Languedoc*, éd. Bonneton, Paris, 1995, p89.

<sup>3</sup>.- *Etat des terres de la paroisse de St-Paul la Coste en 1541*. [AD30 - C1795].

<sup>4</sup>.- Les jourguières sont des taillis de jeunes châtaigniers, et semblent avoir été à l'origine, à St-Paul, d'une industrie importante de fabrication de cercles de tonneaux.



# Marque du bétail

sous l'ancien régime, dans la haute Cévenne

par Yves Rauzier

*Les quelques lignes qui suivent n'ont pas la prétention d'être un travail approfondi sur la question. Elles ne sont qu'un témoignage livré par les documents notariés conservés aux archives départementales de la Lozère. Nous espérons cependant que certains lecteurs viendront compléter nos lectures par d'autres marques repérées ou des connaissances plus rigoureuses sur les usages de cette époque en la matière.*

La majorité d'entre-nous qui consulte régulièrement les registres de notaires a remarqué les nombreux actes relatifs aux «baux à cheptel». A leur lecture, nous pouvons notamment connaître la façon dont les propriétaires avaient l'habitude de marquer les «bêtes à laine» qu'ils confiaient d'une marque qui leur était propre. Nous en avons relevé un certain nombre qui nous permettront de poser quelques questions aux lecteurs du L.C.C.

Le 16 mai 1692, Estienne FOURNIER de Soubrelargues (St Privat de Vallongue) reçoit de Simone de VERDELHAN <sup>[1]</sup> 19 moutons ayant pour marque l'oreille droite coupée au bout et l'autre taillée par le derrière. La même année, Jean PASCAL, ménager du Castandel (St Privat de Vallongue) reçoit de la même demoiselle Simone de VERDELHAN <sup>[2]</sup> 27 bêtes à laine dont 20 portent une marque spéciale : oreille droite coupée au bout et un peu des deux côtés et la gauche taillée par le devant. Remarquons que le marquage est différent dans les deux cas bien qu'il provienne du même propriétaire.

Par acte du 19 mai 1741 <sup>[3]</sup>, Etienne RAMPON et son épouse Marie VIALA du Magistavol <sup>[4]</sup> reçoivent d'Etienne CASTAN des Crozes-Hauts (Cassagnas) vingt brebis marquées de la marque dudit CASTAN à savoir : l'oreille droite fendue et la gauche émoncée.

Le 9 avril 1746, le même Etienne Rampon du Magistavol déclare tenir à titre de cheptel de François LARGUIER du même lieu vingt brebis dont la marque est : oreille droite coupée en équerre au devant et oreille gauche émoncée. <sup>[5]</sup>

Le 29 juin 1748, Anne AGULHON de la Grandville (Prunet-Montvaillant) tient de Jeanne GRASSET du même lieu, sept brebis à l'oreille droite émoncée. <sup>[6]</sup>

Signalons encore une marque différente oreille gauche percée repéré dans un acte du 6 avril 1721 <sup>[7]</sup> et nous aurons fait le tour des différentes marques rencontrées. Il en existe sans doute bien d'autres. Peut-être de plus originales.

Remarquons ensuite que toutes les marques rencontrées à cette époque sont d'ordre «visuelles». Aucune lettre ou marque qui devrait être déchiffrée par lecture n'a été observée. Est-ce une observation qui se vérifie de manière générale ou due au nombre limité d'actes parcourus ?

Nous avons rencontré, dans un acte du 20 mai 1846 une marque utilisant l'initiale du bailleur <sup>[8]</sup>. Cette pratique a-t-elle remplacé la précédente – dans le cas où elle n'existait pas avant – et si oui vers quelle époque ?

Les pages 90 et 91 de l'ouvrage d'Anne-Marie Brisebarre "*Bergers des Cévennes*" [réédition Espace-Sud, 1996] donnent des précisions sur la marque par entaille auriculaire.

N.D.L.R.

## Notes

[1] AD 48 - 3 E 14759 Registre du Notaire Verdelhan (St Privat de Vallongue). Simone de Verdelhan est l'épouse de Jean Teissier, Sr de la Vernède.

[2] AD 48 - 3 E 14759

[3] AD 48 - 3 E 1216 Registre du notaire Delapierre (St Julien d'Arpaon)

[4] AD 48 - Hameau de Cassagnas dont était originaire le camisard Pierre dit «Esprit» SEGUIER.

[5] AD 48 - 3 E 1218 Registre du notaire Delapierre (St Julien d'Arpaon)

[6] AD 48 - 3 E 1218

[7] AD 48 - 3 E 1211 Registre du notaire Delapierre (St Julien d'Arpaon)

[8] AD 48 - 3 E 8529

## Jacques Brun d'Arre

Il y a un an mourait Jacques Brun d'Arre. La famille, dont il était l'aîné, a été associée durant plus d'un siècle à l'histoire et à la prospérité du pays viganais. Il avait laissé la direction des Etablissements Brun d'Arre à son frère Gérard, mais il avait succédé à son père Marcel à la mairie d'Arre et s'était consacré par de savantes recherches à la mise en valeur du patrimoine viganais.

Il est de ceux qui ont contribué au sauvetage de l'hôtel de Faventine, joyau architectural dont s'enorgueillit la petite ville du Vigan et que la municipalité a décidé d'acquérir pour en faire un "rendez-vous de civilisation". C'est grâce à lui, aussi, que l'ancien abattoir du Vigan, édifié dans le style de Ledoux au début du XIXe siècle, a été réhabilité et restauré, la municipa-

lité l'ayant par une heureuse initiative nettoyé d'appentis déshonorants. Jacques Brun d'Arre, frappé par l'éclat de la vie de société au Vigan au XVIIIe siècle, s'est attaché, dans une étude que la mort a malheureusement interrompue mais qui mérite d'être continuée, à dénombrer et à décrire les hôtels particuliers témoins de cette brillante période de l'histoire locale. Erudit, disert, d'une parfaite courtoisie et d'une grande distinction de manières, Jacques Brun d'Arre était le type même de ces "notables" d'autrefois qui transmettaient un héritage de culture et dont nos petites villes, auxquelles ils avaient dévoué leur savoir, ne peuvent que ressentir douloureusement la disparition.

G. POUJON

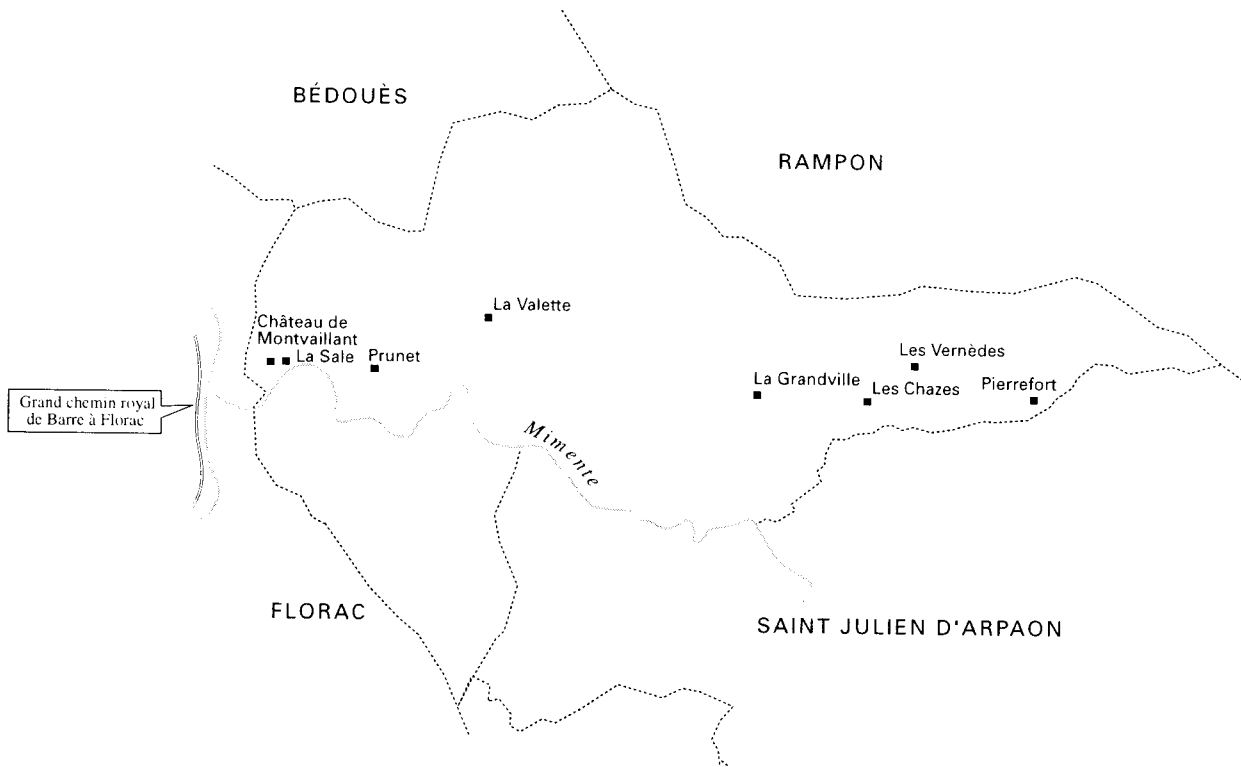
# Les listes d'absents, "phanatiques", camisards des Cévennes en 1703

## 11. Communauté de Prunet ou La Sale-Montvaillant

12 Prunet ou La Sale Montvaillant Cette paroisse est composée de neuf villages ou hameaux environ 117 familles, et 350 communians, toute cette paroisse a tres mal fait son devoir depuis long temps. il y a le nomme Chausse rantier de m<sup>r</sup> de montvaillant en bien.  
Les autres villages plus dangereux et suspects La valette de 14 maisons la grand ville de 5. peyrefort de 12. presque tous fanatiques ou coureurs ausy bien que les Chazes de 16 maisons. Excepte les familles de Sr Benjamin Gardes, de Jean Durand d'Estienne St Julien et de Marie Rampon, qui ont garde quelque apparence de bien.

Affaires Étrangères vol. 1640,  
Etat général

12 Prunet ou La Sale Montvaillant Cette paroisse est composée de neuf villages ou hameaux environ 117 familles et 350 communians, toute cette paroisse a tres mal fait son devoir depuis long temps. il y a le nomme Chausse rantier de Mr de Montvaillant en bien.  
Les autres villages plus dangereux et suspects La Valette de 14 maisons  
La Grand ville de 5, Peyrefort de 12 presque tous fanatiques ou coureurs ausy bien que les Chazes de 26 maisons. Excepté les familles de Sr Benjamin Gardes, de Jean Durand d'Estienne St Julien et de Marie Rampon, qui ont gardé quelque apparence de bien.



Transcription de la liste détaillée des Affaires Étrangères (folio 162) reproduite page suivante

1703  
Etat de Prunet ou La Sale Montvaillant de ceux qui ont le plus mal fait leur devoir. 162  
La sale  
Marie Hugue, François, Anne, et Claudine Lapize ses enfans, Jaques fugitif qu'on croit avec les attrouppés.  
David Borgne, François, Jean Baptiste, David, Jean, Elie et Marie.  
Claudine Daudé, Antoine, Jaques, Lucretse et Dorothée Arnal ses enfans  
Tout ce lieu sest si corrompu qu'on ne scait quelle differance y faire.  
La Valette  
Tout ce lieu sans reserve a donné dans le fanatisme et couru ces assemblées.  
La Grandville  
Le Sr David Gardes, David son fils, Françoise Pin sa femme, valetudinaire, David, Jaques, Jeanne, Gabrielle enf. Cette famille temoigna quelque retour apres l'assemblée que fit le fils a Manouves (?) [merci à ceux qui pourraient nous renseigner sur cette assemblée]  
Jaques Pascal, Jeanne Verdelhan sa femme François et Jean politique.  
Pierre Richard, Jaques et Jeanne ses enfans.  
Jean Aigulhon, Marie Rampon sa femme, Antoine, Jean, Jeanne, Marie, Loise, Suzanne, Anne, mourut au retour d'une assemblée ou elle faisait la predicante  
Le reste tres mal.

La Sale

- 1. Marie Reque, francois, anne, et
- 2. Claudine Laysie les enfans, Jaques.
- 3. Fugitif qu'on voit avec les attroupés.
- 4. David Coryne, francois, Jean baptiste,
- 5. David, Jean, elie, et marie.
- 6. Claudine daude, antoine, Jaques, -
- 7. Lucrette et dorothée amald les enfans.

- 1. Jean Rouviere, Jeanne rouviere femme
- 2. Jean, pierre, antoine, Jean Jaques, marie, et anne les enfans
- 3. Jean pelatan, Jeanne guerin sa femme
- 4. pierre, Jaques, et Jeanne, Jean, est predicant
- 5. Jaques bornie, et marie sa fille retraitte
- 6. Jaques pelatan, Claudine aigulhon sa femme
- 7. Jaques, Jean, pierre, et Jeanne les enfans
- 8. Margueritte Rouviere, Jean, pierre, Jeanne,
- 9. Delphine et marie rampon les enfans

Tout ce lieu se p. corrompu qu'on ne fait quelle difference y faire.

La valette.

Tout ce lieu sans reserve a donne dans le fanatisme, et sous les assemblees.

Tout le restant courent les assemblees, et dangereuses.

Les Vernedes.



- 1. David gardes, David B...
- 2. francois pin la femme, valentin...
- 3. David, Jaques, Jeanne, juvoniens. cette famille remogna quelque retour apres l'assemblee que fit la fil a manouat.
- 4. Jaques pascal, Jeanne verdelhan sa femme
- 5. francois, et Jean polatique -
- 6. pierre richard, Jaques et Jeanne les enfans.
- 7. Jean aigulhon, marie rampon sa femme, antoine, Jean, Jeanne, marie, cile -
- 8. Suzanne, anne, mourut au retour d'une assemblee ou elle faisoit la predicante

- 1. pierre, et Jean Roux freres courent
- 2. Jaques, Jean, Louise marg. francoise, et marie couriol

Tout ce lieu se p. gâté a la reserve de la famille de pierre Chabrol, et de Jean Donadieu. il s'y est fait plusieurs assemblees et tout y court.

peyrefort.

On ne fait qui distinguer un lieu en bien ny en mal. Les quatre lieux sont ou pfanatiques ou courent ou seruent de retraite, et de rendezous aux attroupés.

Le Reste mes mal.

Les Chazes.

- 1. Antoine Chabrol francois Rouviere
- 2. sa femme, Jaques, et Margueritte et Jeanne les enfans.
- 3. Jean gardes, coureur, et dangereux.
- 4. Habeau St Julhan fille a Estienne
- 5. Anne nicolas, francois au service pour fanatisme, Jean, et Jeanne blanc les enfans
- 6. Antoinette grandon. Jaques, marie, et Claude rampon les enfans.

Suite de la transcription de la liste détaillée des Affaires Étrangères

- Les Chazes.
- Antoine Chabrol, Françon Rouviere sa femme, Jaques, et Margueritte et Jeanne ses soeurs
- Jean Gardes, coureur et dangereux.
- Isabeau St Julhan fille a Estienne
- Anne Nicolas, François au service pour fanatisme, Jean et Jeanne Blanc ses enfants
- Antoinette Grandon, Jaques, Marie et Claude Rampon ses enfans.
- Jean Rouviere, Jeanne Roux sa femme, Jean, Pierre, Antoine, Jean Jaques, Marie et Anne ses enfans
- Jean Pelatan, Jeanne Guerin sa femme, Pierre, Jaques et Jeanne, Jean est predicant.
- Jaques Bornie et Marie sa fille retraitte
- Jaques Pelatan, Claudine Aigulhon sa femme, Jaques, Jean, Pierre et Jeanne ses enfans
- Margueritte Rouviere, Jean, Pierre, Jeanne, Delphine et Marie Rampon ses enfans
- Tout le restant courent les assemblees et Dangereux
- Les Vernedes
- Pierre et Jean Roux freres courent

Les consuls de la paroisse de Prunet-La Sale-Montvaillant "nont pas remis l'etat des absants" (AD34 C185, Etat des absents...)



**Daniel le Blevec et Alain Venturini**  
**Cartulaire du Prieuré de Saint-Gilles**  
**de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem (1129–1210)**

(C.N.R.S. - Editions Brepoh Turnhout, 1997, 382 p., 790 Fr)

Daniel le Blevec, professeur à l'Université Paul Valéry et Alain Venturini, directeur des Archives départementales du Gard, apportent une contribution éminente à l'histoire médiévale du Languedoc. Désormais leur ouvrage prendra place dans les bibliothèques des lettrés, sur le même rayon que les cartulaires d'Aniane, de Gellone, de Maguelone et de Notre-Dame-de-Nîmes.

Toutes les chartes qu'ils éditent apportent une lumière nouvelle sur une région dont le XIIe siècle était sous-étudié jusqu'à aujourd'hui. Elles vont permettre un redémarrage des recherches sur des villes comme Beaucaire et Saint-Gilles et sur des paroisses comme Saint-Maurice-de-Cazevieille et Saint-Pierre de Camp Public.

Il faut rendre hommage aux deux auteurs qui ont accompli un travail très rigoureux de lecture, de transcription et d'annotation.

On ne peut donc que regretter qu'ils aient pris comme modèles, pour leur édition, des cartulaires vieux d'une centaine d'années.

Personnellement, j'aurais aéré les pages avec des cartes et des photos et j'aurais ajouté une traduction en français. Il y a tellement peu de chercheurs contemporains rompus à la langue latine que ce remarquable recueil risque fort de connaître une diffusion confidentielle ce qui explique d'ailleurs un coût relativement élevé.

**Pierre A. CLÉMENT**

**Robert Sauzet**  
**Le notaire et son roi**  
**Etienne Borrelly (1633–1718)**

(Plon, 1998, Collection *Civilisations & Mentalités*, 356 p., 150 Fr)

Entre 1654 et 1717, Etienne Borrelly – notaire nîmois – a tenu un livre de raison. Les 274 folios de ce manuscrit nous sont parvenus [AD30 - 1E451]. Ce texte est du plus grand intérêt, car il couvre tous les aspects (familiaux, professionnels, religieux) de la vie d'un notable durant un laps de temps correspondant presque exactement à la durée du règne personnel de Louis XIV.

Robert Sauzet, agrégé et docteur en histoire, nous propose avec *"Le notaire et son roi"* de rétablir dans son intégrité le texte de ce document, tellement malmené par un érudit local à la fin du siècle dernier et si arbitrairement censuré, que l'on peut considérer le présent ouvrage comme un inédit. On l'aura compris, il ne s'agit plus ici d'un travail d'amateur mais d'une exégèse d'historien.

Certes, notre notaire, catholique dévot et fervent admirateur de son roi, enrage de voir la main mise des huguenots sur la vie de la cité et des affaires nîmoises, ce qui le conduit à des réflexions ou commentaires d'un parti-pris (voire d'une violence) inouï. Il n'empêche qu'à travers ces excès mêmes Borrelly constitue un révélateur des mentalités de l'époque.

"Livre de raison" –comme le rappelle opportunément R. Sauzet– signifie étymologiquement "livre de comptes", et la relation minutieuse des dépenses du no-

taire pour son habitation, le ménage, l'habillement de son épouse ou de ses enfants, l'aménagement de sa maison de campagne,... contribue largement à faire revivre une époque.

Les soins apportés par Borrelly à l'éducation de ses enfants, à l'élaboration pour eux de projets de situation et d'alliances permettent de mettre en lumière une mentalité sans doute commune à nombre de ses contemporains.

Par la variété des sujets abordés, cette analyse critique du manuscrit du notaire constitue une lecture passionnante que nous recommandons vivement.

Nos réserves s'adresseront plutôt à l'éditeur qu'à l'auteur.

Le livre comporte 35 pages de notes, numérotées par chapitre, et non de manière continue sur l'ensemble de l'ouvrage. Ce type de présentation (de plus en plus courant dans l'édition moderne), fait de la consultation des renvois un vrai calvaire.

Dans le corps du texte, nous aurions préféré qu'une typographie autre que des guillemets (d'ailleurs parfois absents!) permette de distinguer plus facilement les citations du manuscrit des développements de l'auteur, d'autant que le mélange du style des XVIIe/ XVIIIe siècles avec celui du XXe conduit souvent à des phrases obscures.

**André Claveirole**

# Inventaire après pillage des métairies d'Alexandre de la Tour

(1705)

AD34 - C266

*En décembre 1703, "une certaine troupe de gens incogneux" pillent et incendient les métairies d'Alexandre de Malerargues, à La Valus, St-Just et Euzet. Qui a commis ces forfaits ? Peut-être des rebelles à sa Majesté... mais peut-être aussi bien des troupes du roi. La victime le laisse discrètement entendre et en tout cas obtient la commission d'experts pour évaluer ses dommages, qui sont considérables. Ce sont ces inventaires, extraits des Archives de l'Hérault (AD34 - C266), que l'on trouvera ci-dessous.*

## Exposé des faits

L'an mil sept cent cinq et le vingt-cinquième jour du mois d'aoust a la ville d'Alais, maison et pardevant nous Jean de Bertrand sieur de la Bruguière, commissaire deputed par Mgr de la Moignon de Bavière, Con<sup>er</sup> d'Etat ordinaire, Intendant en Languedoc, par ordonnance du vingt septiesme juillet mil sept cent cinq heure de midy,

A comparu sieur Pierre Saussine rentier de la méthérie de la Vallus appartenant à messire Alexandre de la Tour de Malerargues seigneur dud. La Vallus, Montz et autres places, faisant pour led. seigneur de Malerargues et de luy acisté,

Lequel après serement par luy presté la main mise sur les Saintz Evangilles nous a dit & exposé que les celeratz rebelles a sa Majesté et a suite certaine troupe de gens incogneux sans chef et sans aucun ordre du roi, ont fait plusieurs pillages et enlèvements à lad. méthérie de La Vallus et notammant les quinze & seitze dexembre mil sept cent trois où ils enlevèrent plusieurs meubles, effetz & cabaux, comme aussy il luy a esté bruslé une méthérie au lieu d'Euzet, ensemble pillé sa méthérie de St-Just, revenant le tout à des sommes très considérables, c'est parce que led. seigneur a toujours témoigné le zelle qu'il a pour le service du Roy ayant esté plusieurs fois en destachement contre les celeratz, Nous seigneur l'intendant lui auroit accordé une ordonnance dud. vingt septiesme juillet dernier portant que par le premier gradué requis seroit nommé des expertz pour procéder à la vérification et estimation de lad. insandye [incendie], pillages et enlèvements, et dautant que nous fournir de la qualitté requize nous a requis de vouloir procéder à la nomination des expertz pour procéder à la vérification et estimation des susdits pillages & enlèvements, nous ayant à cette fin remis la susd. ordonnance.

[signé:] SAUSSINES

Le commissaire La Bruguière désigne comme experts le sieur Charles Condamine, bourgeois d'Alès, et Me Louis Delpuech, notaire royal à St-Hippolyte [du Fort ?] pour procéder au constat des vols et dégradations et remettre un état estimatif du préjudice subi.

## Teneur dudit estat

- Premièrement le troupeau de lad. méthérie composé de trois cent bestes à laine ou chèvres de valeur au plus juste de quinze cent livres ..... 1500£  
- Plus quarante deux couchons, la moitié de belle taille et les autres moyens et petits, de valeur au plus juste de six cent livres ..... 600£  
- Plus soixante poulles et sept coqz vallant trente cinq livres ..... 35£

- Plus tout le fer de deux roues de charettes vallant trante livres ..... 30£  
- Plus quarante reilhes servant au labourage le tout fer vallant ..... 10£  
- Plus une bêche pour fassonner la terre & deux pelles fer de valeur le tout ..... 3£  
- Plus les anneaux de fer pour la charette de bregout pour le labourage, une douzaine vallant en tout ..... 2£  
- Plus beaucoup de ferement dans lad. méthérie de valeur de ..... 10£  
- Plus trois landiers pour le feu fer pezant deux quinteaux, de valeur ..... 30£  
- Plus trois couvertes laine vallant ..... 30£  
- Plus trois scies fer de valeur de ..... 2£ 10s  
- Plus quatre poelles a frire ou pour cuire chastagnes de valeur de ..... 10£  
- Plus une paire coutarzon [?] des mulles servant pour le labourage, de valeur de ..... 30£  
- Plus quatre escuelles, une pinte et une douzaine de petites cuilliers estain de valeur de ..... 4£ 10s  
- Plus une bassine de leton de valeur ..... 1£  
- Plus un chauderon cuivre tenant deux seaux, vallant huit livres ..... 8£  
- Plus une grande marmite que les bergers de Monsieur Nougier fermier et Monseigneur le Duc d'Uzès avait laissé à lad. méthairie de **la Vallut**, pezant plus de cinquante livres, valant ..... 12£  
- Plus deux grandz cuilliers fer valant ..... 10£  
- Plus quatre lampes de fer vallant ..... 1£ 10s  
- Plus un gril fert vallant ..... 1£ 10s  
- Plus ils ont cassé un grand pot y ayant dedans une canne d'huile valant ..... 4£  
- Plus quelques potz de confiture et du miel cy pezant vingt cinq livres qu'ils mangèrent ou emportèrent cy ayant partie sur le bled de valeur de ..... 6£  
- Plus un grand crible pour le bled de valeur de trois livres dix solz ..... 3£ 10s  
- Plus tous les seportz [supports ?] cadenatz de trois portes bandes fer et serures ayant osté les clefs à la servante, de valeur de ..... 10£  
- Plus une bouteille de fer blanc à tenir huile, vallant une livre dix solz ..... 1£ 10s  
- Plus quatre haches fer valant ..... 4£  
- Plus deux garniments de lit d'etoffe blanc & vers, de valeur de ..... 30£  
- Plus un crémat valant ..... 3£ 10s  
- Plus la laine d'un matellat et trois traversins plumes valant ..... 24£  
- Plus quatre napes cordat valant ..... 4£  
- Plus six fausilhes pour couper le bled vallant ... 6£  
- Plus quatre bironnières fer valant ..... 2£

- Plus une salmée & demy noix valant ..... 15£
- Plus quinze ou seitze douzaines d'œufs ..... 3£
- Plus ils ont pris deux sacz y ayant mis dedans ou dans d'autres qu'ils portaient une salmée & demy thozelle valant la salmée ..... 24£
- Plus deux paires haut de chausses, deux vestes & deux paires bas de femme valant ..... 10£
- Plus trois faux pour faucher les predz valant 3£ 10s
- Plus trois chapeaux valant ..... 3£
- Plus un grand miroir valant ..... 3£
- Plus trois couvertes de marmittes fer valant 1£ 15s
- Plus deux pailhasses de litz qu'ils sortirent la paille valant ..... 6£
- Plus ils cassèrent des phiolles ou des verres ou les emportèrent vallant ..... 3£
- Plus quatre drapt de litz valant ..... 10£
- Plus ils ont rompeû toute la vaisselle de terre valant une livre dix solz ..... 1£ 10s
- Plus deux paires lunettes pour les mulles lhors quel-les foulent les bledz valant ..... 1£
- Plus ils ont rompu deux corniers vallant ..... 2£
- Plus ils ont rompu une porte pour avoir le séjour vallant ..... 3£
- Plus un mandron de fer qu'ilz arrachèrent d'une mulle [meule] pour aguizer valant ..... 10£
- Plus ont pris à un des vallets un habit qu'il avoit sur le dos et un manteau tout neuf vallant ..... 20£
- Comme aussy luy enforcèrent la porte de sa maison et luy emportèrent tout le ferremant de mesme que les meubles de lad. maison vallant tout au moing . 80£
- Plus tout le traint de huit couples de boeufs servant au labourage comme sont les attaches et le ferremant, de valeur de ..... 18£
- Plus une paire cizeaux pour couper la laine du bestail lhors de la toisson ..... 2£ 10s
- Plus brullèrent deux poutres de grande taille valant deux livres ..... 2£
- Plus douze salmées avoine ..... 100£
- Plus trois tonneaux vin de six baralz pièce qu'ilz beurent ..... 72£
- Luy enlevèrent et amenèrent nonante deux bestes a laine cy ayant mangé une partie y ayant quarante sept brebis et quarante cinq agneaux de valeur pièce les grosses cinq livres et les agneaux de valeur de deux livres dix sols ..... 349£ 10s
- Plus lui renversèrent trente six ruches à miel cy ayant retiré tout le miel, et comme cestoit dans l'hiver toutes les ruches moururent ce quy luy portoit plus d'intérêt que 200£ d'argent de valeur de six livres pièce sans conté le domagément ..... 222£
- Plus luy furent mangé plus de vingt quintaux de foin de valeur de 1£ 10s le quintal ..... 30£
- Brullèrent toutes les souches des treilhes qu'il avoit à son jardin, les pruniers, la porte et emportèrent les gontz & autres ferremant et pour les arracher tombèrent la pierre de taille où la porte estoit attachée, de domage de plus de cinquante livres, cy ..... 50£
- Prirent et emportèrent toutes les croupières des selles vallant ..... 4£
- Quatorze fers de cheveaux ou mulletz ..... 4£ 4s
- Plus une paillasse de toille grize de valeur ..... 3£
- Plus trois cullières grandes deux de léton & une fer valant ..... 3£
- Plus trois aches fer ..... 5£

- Plus deux piques et deux trenques fer ..... 6£
- Plus deux fourches et une pelle fer ..... 4£

[signé:] SAUSSINE

Estat des insandyes et pilliages faits à la métérye d'**Euzet** et celle de **St-Just**

- Premièrement sa métérye d'**Euzet** a esté bruslée, de valeur de ..... 400£
- Plus la métérye de St-Just a esté enlevé vingt-deux moutons ou brebis de valeur de ..... 90£
- Plus quarante-huit agnaux et trante chevaux de valeur de ..... 160£
- Plus un pourceau de valeur de ..... 12£
- Plus deux cannes de laine de valeur de ..... 16£
- Plus quatre linceulz de valeur de ..... 12£
- Plus six sacz servant à porter le bled de valeur de six livres ..... 6£
- Plus six baral vin de valeur de ..... 30£

Lequel dernier estat led. seigneur de Malerargues a affirmé par seremant.

- Plus à sa méthérye de **la Veyrière** paroisse de Vacquièrre cent trois moutons de valeur de ..... 515£
- Plus trois mulles de valeur de cent livres pièce et pour le tout ..... 300£
- Plus fut enlevé par les céléartz au chasteau de Vacquières quatre salmées thozelle de valeur de 100£
- Plus deux salmées advoine de valeur de ..... 18£
- Plus au chasteau de **Montz** lesd. céléartz enforcèrent deux cabinets et enlevèrent le linge quy y estoit comme linceuls, napes, serviettes de valeur de plus de cent livres ..... 100£
- Plus beurent ou jettèrent trante six baralz de vin de valeur de ..... 216£

Lequel susdit estat led. seigneur de Malerargues a aussy affirmé par seremant.

[signé:] MALERARGUES La BRUGUIÈRE

Le texte ci-dessus, en dehors de son intérêt descriptif, soulève plusieurs questions.

Notamment, en ce qui concerne la personnalité du plaignant.

Son père, René II de la Tour-Gouvernet de la Charce, portait précisément les titres de baron de Malerargues, seigneur de la Vallut, Mons, Euzet, Vacquières, etc. Mais il semble qu'Alexandre n'héritât des terres dont il est question ici qu'à la mort de son frère François († 1696).

Il vécut à Alès et serait sorti du royaume pour cause de religion en 1717. Si ce dernier point est exact, il était donc protestant et cela apporte un éclairage nouveau sur les faits dont il se plaint d'avoir été victime. Incidemment, qui l'indemniserait ?

Nos lecteurs peuvent-ils apporter quelques compléments d'information ?

Les lieux cités : Mons, Vacquières, Euzet, Saint-Just se trouvent tous à une dizaine de kilomètres à l'est d'Alès, au sud de la D6; quant à La Valus, dépendant de la commune de Bouquet, il est situé entre Seynes et Vallérargues.

A. CLAVEIROLE

**Biographie de Henri CHABBAL**

(802 - H. Depasse - Bruxelles)

**Rectificatif.** Par suite d'une faute de frappe, nous avons écrit Chabral. Il fallait lire Chabbal. Que M. Depasse et nos lecteurs veuillent bien nous en excuser.

**Compoix cabalistes**

(804 - J. André - 30132 Caissargues)

Sous l'Ancien Régime, toutes les communautés avaient leur compoix terrien; certaines ou quelques unes avaient également un compoix cabaliste pour les impositions perçues sur les bestiaux.

Sur quels critères décidait-on de l'établissement d'un compoix cabaliste, alors que toutes les communautés possédaient, en fait, diverses espèces de bétail ?

**Sénescal**

(805 - J. André - 30132 Caissargues)

Il y avait jadis sur la montagne d'Aulas un métairie désignée dans un acte notarié "*la baraque des Vacquiers, autrefois Sénescal*" [AD30 - 2E 9/163 - not. Fonzès, 25/8/1758].

Qu'est-ce qu'un sénescal ?

**Merum et imperium**

(806 - B. Malzac - 30700 Uzès)

J'ai lu avec intérêt l'article sur le "Mandement de Rousses et le baron de Salgas", signé par Gérard Caillat dans le n° 111 du L.C.C.

A la page 9 (2e colonne, 1er paragraphe), l'auteur mentionne les termes *merum* et *imperium*.

Pouvez-vous m'indiquer le sens précis de ces deux mots, que j'ai eu l'occasion de rencontrer dans certains documents d'archives sous la traduction de *mère*, *impère*, auxquels on rajoute parfois *mixte* ?

**Berbéziel en solié**

(807 - J. André - 30132 Caissargues)

"L'état des maisons et moulins" est très intéressant, en particulier pour ceux ayant des attaches avec les lieux étudiés. Toutefois, si en fin d'article vous pouviez établir un lexique des quelques (rares) mots inconnus ou incompréhensibles à notre époque, cela satisferait tous les lecteurs qui n'ont pas de dictionnaire occitan à leur disposition.

En ce qui concerne Valleraugue, je bute particulièrement sur le mot *berbéziel* qui m'est totalement inconnu, *berbéziel en solié*...

**Pain rosset**

(808 - A. Claveirole - 26000 Valence)

Dans le livre de comptes d'un instituteur de la commune de Bassurels, au milieu du siècle dernier, il est fait mention à plusieurs reprises de *pains Rosset*. Un de nos lecteurs pourrait-il me dire de quelle sorte de pain il s'agit ?

**Runes**

(790 - M. Daudet - Montfermeil)

En rédigeant pour LCC la note sur l'inscription runique repérée en amont de la cascade de Runes [cf LCC n° 107, p.3], j'étais assuré de la bonne foi des inventeurs du site des pierres gravées et je le demeure.

On se demande aujourd'hui s'il ne pourrait pas s'agir d'un "faux daté", inscription gravée par un érudit ou un lettré du XIXe s., étonné par la résonance "viking" du nom de Runes. Différents spécialistes penchent à présent dans le sens d'une datation moderne (fin du XIXe siècle, voire ultérieurement) de cette inscription. Débat à suivre...

O. POUJOL

**Pierres dépassant d'un mur**

(798 - M. Daudet - Montfermeil)

Il semble qu'il faille distinguer trois catégories:

1- **les pierres en saillie**, marques de non-mitoyenneté selon les réponses parues dans le bulletin n° 112. On les rencontre sur des murs de clôture. Sur le mur d'une maison construite en limite de propriété –sinon il ne pourrait y avoir présomption de mitoyenneté– elles ne pourraient se trouver qu'à l'intérieur de la maison.

2. **les pierres d'angle**, dites pierres d'attente, laissées en saillie lors de la construction du mur et destinées à amarrer ultérieurement un nouveau mur sur le mur existant.

3. **les pierres en saillie sur la façade**, comme sur les murs de la ferme de Troubat (photo dans le bulletin n° 111). Elles sont, le plus souvent, placées irrégulièrement, que ce soit en hauteur ou en largeur.

Devant ma perplexité face à une de ces énigmes murales, un vieux monsieur (maintenant disparu) m'avait expliqué qu'elles marquaient la fin de la journée de travail du maçon, ou *peirièr*. En effet, sur le mur observé, cette journée de travail (?) correspondait à deux rangs de pierres complets plus un troisième rang coupé par une pierre en saillie.

Le même usage d'une marque –faite sur des tuiles ou des carreaux de terre cuite, dits ici *mahons*– délimitant la quantité de travail accompli par un ouvrier dans un délai déterminé, m'a été signalé par un tuilier ou *teulièr* de Berrias, maintenant retraité.

En occitan, les pierres-corbeaux sont dites *boquets*, et *modilhons* si elles sont sculptées. Le dictionnaire d'Alibert donne *capboquet* pour pierre d'attente. Mais quel est le nom de ces pierres en saillie sur une façade ?

R. THIBON

**Château d'Engayresque**

( 801 - H. Depasse - Bruxelles)

Engayresque se situe sur la RN 9, au nord de Millau, et le col voisin (888 m) sur l'A75 porte ce nom.

Au tome II de Barrau<sup>[1]</sup>, p 663, on trouve une famille de GUIRARD de MONTARNAL de SENERGUES qui était propriétaire du château d'Engayresque. Mais cet auteur ne cite pas la filiation de la branche d'Engayresque. Il précise toutefois (p. 669) "Jean de Guirard, seigneur d'Engayresque, n'eut de son mariage avec Marguerite Durand de Sénégas que des filles dont l'une, Madeleine, s'allia en 1655 à Marc Antoine de Blanc...

J.P. CAMBON

**Louis-Joseph de Montcalm-Gozon**

(803 - G. Joyaux de Parlier - 38000 Grenoble)

Louis II marquis de Montcalm-Gozon était le trisaïeul de Louis-Joseph de Montcalm, mort à Québec en 1759. Il avait eu deux épouses:

- le 27-05-1610, Suzanne de Raspal, fille de Firmin et Suzanne de Montgros;

- le 24-11-1632, Isabeau de Bossuges, fille de Philippe, seigneur de Triadou, et Anne de Bocaud (lors veuve de Guillaume Calvet).

Louis-Joseph est issu du premier lit, Françoise du second.

Au tome II, p 691, de Barrau<sup>[1]</sup> donne une généalogie très documentée que je résume ci-après.

[1]. - Références complètes de l'ouvrage cité:

de BARRAU - *Documens* [sic] *Historiques et Généalogiques sur les familles et les hommes remarquables du Rouergues dans les temps anciens et modernes* - Rodez, 1854.

- 1) Simon de Montcalm (fin XIIIe s)
- 2) Heyral de Montcalm x 1302 Reveillade de Chavanon, fille d'Astorg
- 3) Bertrand de Montcalm
- 4) Bernard de Montcalm (teste en 1376) x Romaine de Folhaquier
- 5) Raymond de Montcalm (fait hommage en 1428) x Aigline de Miché [ou Michelis]
- 6) Jean de Montcalm x 06/10/1438 Jeanne de Gozon fille de Gui (d'où 9 enfants)
- 7) Guillaume de Montcalm x 06/07/1479 Delphine de Bérenger (d'où 9 enfants)
- 8) Jean de Montcalm x 28/02/1506 Florette de Sarra (d'où 7 enfants)
- 9) François de Montcalm x 27/07/1546 Louise de Porcelet (d'où 8 enfants)
- 10) Louis I de Montcalm
  - x1 15/05/1582 Marthe de Gozon (d'où 4 enfants)
  - x2 11/08/1594 Anne de Clermont du Bosc (d'où 2 enfants)
- 11) Louis II de Montcalm x 27/05/1610 Suzanne de Raspal (d'où 8 enfants)
- 12) Louis III de Montcalm x 24/11/1632 Jeanne de Calvet fille de sa marâtre (6 enfants)
- 12bis) Françoise de Montcalm x 16/01/1662 François de la Tour seigneur de Malerargue, décédée à Lausanne en 1708.
- 13) Jean-Louis de Montcalm x 26/01/1662 Judith de Valat (d'où 3 enfants)
- 14) Louis-Daniel de Montcalm x Thérèse-Lauris Castellane d'Ampus (5 enfants)
- 15) Louis-Joseph de Montcalm x 03/10/1736 Angélique-Louise Talon (6 enfants).

J.P. CAMBON

NDLR : Notre ami Jacques DESCHARD, citant le *Dictionnaire de la noblesse* de La Chesnaye-Desbois, confirme que par sa première femme, Suzanne de Raspal, Louis II de Montcalm est le trisaïeul de Louis Joseph de Montcalm-Gozon, mort devant Québec. Il ajoute que Françoise de Montcalm, issue du second mariage de Louis II de Montcalm avec Isabeau de Bossuges (veuve de Guillaume de Calvet) est la belle-sœur et la sœur utérine de Jeanne de Calvet, qui épouse en 1632 Louis III de Montcalm.

### Berbeziel en solié

(807 - J. André - 30132 Caissargues)

Dans le numéro 102 du L.C.C., c'est-à-dire le premier numéro dans lequel a commencé la série des *"Etats des maisons et moulins"*, un glossaire donnait le sens des termes empruntés à l'occitan.

Le *berbeziel* ou *berbiziél* était donc une bergerie. L'origine du nom est parfaitement connue. En latin classique la brebis était appelée *vervex*, *-icis*. L'accusatif *vervecem* a donné le latin populaire *berbicem*, dont dérive le français brebis. Les plus célèbres *berbeziels* sont ceux de Génolhac que l'on voit encore sur le côté droit de la Régordane en remontant dans la direction de Concoules.

Si la signification de *berbeziel* ne souffre aucune discussion, par contre on est en droit de se demander ce que peut bien représenter un *berbeziel en solié*.

Le mot de *solie* provient du latin *solum* qui désignait à la fois: pavement, aire à dépiquer le blé, surface d'un champ (c'est-à-dire le sol), la base d'une maison.

En latin médiéval, *solarium* avait pris le sens d'étage. On connaît le célèbre exemple de Ducange: *"Si domus habeat tria membra sive solaria, unum super aliud"*, ils sont appelés

*"extremo solario, solario medio, solario inferior"*. Ce que l'on peut traduire ainsi: "Si la maison a trois membres [autrement dit trois étages] l'un au-dessous de l'autre, [ce sont] l'étage supérieur, l'étage du milieu et l'étage inférieur".

En occitan médiéval et en particulier dans les états des maisons et moulins, le *solie* ne signifie pas étage mais plancher. En effet, les enquêteurs utilisent le terme d'étage pour les niveaux superposés d'une habitation. Le *solie* paraît correspondre, comme le suggère Alibert, à un revêtement en bois.

Quand le *solie* est dallé, les *destraires*/arpenteurs précisent *"solie de barros"*, c'est à dire "pavé de bars" [LCC 102, p.19].

Par ailleurs on rencontre souvent les désignations *"partie en crotte, partie en solié"* ou encore *"partie en solié, partie en terre [ou terrenc]"* ou même *"partie en crotte, partie en solié, partie en terre"*. Ces diverses expressions semblent recouvrir une division verticale et une division horizontale. En hauteur on trouve une cave voûtée en pierres, la *crotte*, avec au dessus les planches qui revêtent le sol de la pièce d'habitation, le *solie*. Au même niveau, on peut rencontrer soit ce sol en parquet, soit un sol en terre battue, le *terrenc*.

Il faut éviter la confusion entre le latin médiéval *solarium* et le latin médiéval *solaticum*.

Le mot de *solaticum* dérive lui de *sol, solis/le soleil*. Il désigne une habitation bien exposée au soleil. Il a donné l'occitan médiéval *soulage* ou *solatge* qui s'applique très souvent à un mas ou à un hameau recevant particulièrement bien les rayons du matin.

Dans le même ordre d'idée, il faut rappeler l'occitan *adrech* et le français adret qui signifient "face au soleil" et qui dérivent du latin *"ad directum"*, sous-entendu *"solis"*.

Quant à l'ubach, il provient du latin *"opacus"/sombre* et il correspond au versant qui reçoit rarement le soleil.

P.A. CLÉMENT

### Retour sur les Convices

[cf L.C.C. n° 104 & 105]

La question des convices avait soulevé un grand intérêt pour les chercheurs cévenols. Nous avons trouvé dans une réédition du Domat de 1735 un emploi de ce terme qui semble l'exclure de l'aire occitane. Domat, "avocat du roi au siège présidial de Clermont en Auvergne", ami de Pascal, est connu pour son traité de droit, un des premiers en français (il faudrait toutefois vérifier que la citation ci-dessous est bien présente aussi dans l'édition du 17e siècle).

"On appelle blasphèmes, les convices, les injures et les exécutions contre Dieu et contre les saints; soit qu'on attaque la puissance divine, soit qu'on lui attribue des défauts et des imperfections, soit qu'on dise qu'il n'a point quelque-une des perfections qui sont essentiellement attachées à la nature divine, soit qu'on attaque les principaux mystères de la religion" (Domat, Supplément au Droit Public dans leur ordre naturel, 1e éd. 1735, p. 203).

Si on se réfère au contexte (titre I - des hérésies, blasphèmes, sacrilèges et autres impiétés), il semble bien qu'il faille chercher l'origine du mot dans le latin ecclésiastique.

G. CAILLAT



# Archives Départementales de la Lozère

Avenue du Père Coudrin  
48000 MENDE

En novembre 1997, la commune de Barre-des-Cévennes a déposé aux AD48 la totalité de ses archives anciennes (de 1591 à 1948). Toutes les séries du cadre de classement sont représentées:

**Séries BB et D** - Délibérations communales (1691-1886);

**Série CC1 à 43** - Fiscalité et finances;

Série GG1 à 5 - Registres paroissiaux catholiques et protestants (1659-1792);

**Séries GG et R** - Enseignement;

**Série HH** - Vie économique (aspects agricoles et commerciaux);  
etc.

De très nombreux documents concernent également la période révolutionnaire.

Ce fonds, qui offre un tableau d'une rare continuité sur l'histoire d'une commune, est consultable dès maintenant.

## Renseignements pratiques

Cette année, la salle de lecture sera fermée les jours suivants:

samedi 2 et 9 mai

lundi 13 juillet

vendredi 14 août

jeudi 24 et 31 décembre

## Fermeture annuelle:

du samedi 16 mai au lundi 1er juin.

Informations

Les Archives viennent également de s'enrichir d'un fonds concernant la construction du viaduc de Garabit et comprenant, entre autres, 84 plans originaux qui proviennent sans doute d'un ingénieur ayant participé aux travaux.

## Arts et Traditions Rurales

Domaine des Trois Fontaines  
34230 LE POUGET

Signalons la parution du cahier n° 10 (1997)  
d'**Arts et Traditions Rurales**.

Au sommaire:

- *Les propriétaires de l'ancienne abbaye d'Aniane (Hérault) de la Révolution à l'ouverture de la Colonie Industrielle (1791-1885)*, par Pierre DAVID.

### Ponts et voies de communications

- *Les grands axes de communication dans l'Hérault*, par P. MARRES, J. THERON et F. de DARTEIN.

- *Le pont de Gignac sur l'Hérault par Garipuy fils, Ducros, Billoin, Fontenay et Giroud (1774-1810)*.

- *L'amélioration des liaisons routières entre le Bas-Languedoc et la Montagne au XVIIIe s.*, par Paul MARRES.

- *Les États de Languedoc et les routes royales au XVIIIe s.*, par Émile APPOLIS.

- *Le pont de Gignac (Hérault) et les événements de l'été et de l'automne 1787*, par Pierre DAVID.

### Temps des misères

- *L'épidémie de peste à Saint-Jean-de-Fos (17 octobre 1631-8 mai 1632)*, par Pierre DAVID.

- *Le XVIIIe s. et son cortège de catastrophes climatiques à Saint-Guilhem-le-Désert*, par Gilles DÉJEAN.

- *Bois, chèvres et lois dans le diocèse de Saint-Pons-de-Thomières (Hérault) au XVIIIe s.*, par François CHARRAS.

Un volume broché de 290 pages environ, illustré de photographies originales et dessins: 130 Fr (160 Fr franco).

## Serres et Valats du Pompidou

S.V.P. - BP 1  
48110 LE POMPIDOU

Le n° 14 (février 1998, 20 Fr) de *Pompid'Info Cévennes* comporte un long article, par Henri PAGÈS, sur l'Observatoire de l'Aigoual, de ses débuts à 1976.

En 1898, dans le cadre d'une vaste politique d'acquisition de terrains et de reboisement des pentes du Mont Aigoual, l'Etat se trouvait à la tête de 8000 ha protégés par les Eaux et Forêts, aux sources de l'Hérault, du Tarnon et de la Dourbie. Si, dès 1882, cet organisme disposait déjà de baraquements provisoires sur la plateforme sommitale, ce n'est qu'en 1886 que l'Université de Montpellier décida d'installer un abri météo dans ces baraquements. Reprenant un projet et des plans de Georges Fabre, les travaux d'édification d'un véritable observatoire (et de la route d'accès) débuteront en juin 1887. L'inauguration eut lieu le 18 août 1894.

Dès le début de son exploitation, l'Observatoire de l'Aigoual fut associé au tourisme et à la botanique (arboretum de l'*Hort de Dieu*). Il fut également l'objet d'innombrables projets, réalisés ou non.

Il fallut aux équipes d'observation "*une rare force morale, une grande vie intérieure et une solide vocation pour survivre...*" dans des conditions climatiques particulièrement rudes.

Aujourd'hui détrônés par les moyens modernes (satellites notamment), la plupart des observatoires météorologiques français ont été abandonnés les uns après les autres, celui du Mont Aigoual demeure.

Publications

## Les hors-série

H.S. 01 - Les châteaux de l'arrondissement de Florac (Robert Poujol) .....	80 F.
H.S. 02 - Bibliographie forestière des Cévennes (Michel Cointat) .....	60 F.
H.S. 03 - Le Chartrier de Portes (Jean-Bernard Elzière) Réédition .....	90 F.
H.S. 04 - Bibliographie sur la Préhistoire des Cévennes (Camille Hugues) .....	30 F.
H.S. 05 - Etat des sources généalogiques des Archives du Gard (Y. Chassin du Guerny) .....	40 F.
H.S. 06 - Sommaire des titres de Mas Aribal (Y. Chassin du Guerny) .....	épuisé
H.S. 07 - La tour de Pintard (Jean Pintard) .....	30 F.
H.S. 08 - Index alphabétique du L. C. C. 1976-1977-1978 (Mme Y. Laporte) .....	20 F.
H.S. 09 - Bibliographie sur la Préhistoire des Basses-Cévennes Ardèche (R. Evesque) .....	20 F.
H.S. 10 - Les martinets ou forges à fer (Jean Dautun) .....	30 F.
H.S. 11 - Gabriel PINTARD de Ganges (Jean Pintard) .....	30 F.
H.S. 12 - Promenade à travers notre famille (A. et P. Chambon) .....	épuisé
H.S. 13 - Samuel PINTARD - Galérien pour la foi (Jean Pintard) .....	40 F.
H.S. 14 - Alexandre-Edouard PINTARD (1790-1821) (Jean Pintard) .....	25 F.
H.S. 15 - Etat des sources généalogiques des Archives de la Lozère (Alain Laurans) [nouvelle édition] .....	50 F.
H.S. 16 - Les voies de communications dans le territoire de Mialet (Bernard Atger) .....	25 F.
H.S. 17 - Quelques livres régionaux de la Bibliothèque Municipale d'Alès (Elisabeth Fontanieu) .....	30 F.
H.S. 18 - Histoire des mines de plomb argentifère de Villefort et Vialas (Raymond Aubaret) .....	épuisé
Consultable au Centre de Documentation de Génolhac (photocopie difficile)	
H.S. 19 - Les abjurations à Mialet (1663-1685-1688) (Bernard Atger) .....	40 F.
H.S. 20 - Mialet à travers ses compoix (Bernard Atger) .....	30 F.
H.S. 21 - Henry PINTARD (Jean Pintard) .....	30 F.
H.S. 22 - Index alphabétique du L. C. C. 1979-1980-1981 (Mme Béatrice Laporte) .....	20 F.
H.S. 23 - Bibliographie géologique du Mont-Lozère et de ses abords (Jean Pellet) .....	20 F.
H.S. 24 - Sources documentaires du Mont Lozère - Villefort (A. Laurans) .....	20 F.
H.S. 25 - Un château cévenol - Champclaux (Jean Dautun) .....	40 F.
H.S. 26 - L'église de Saint-André de Mialet (Bernard Atger) .....	30 F.
H.S. 27 - Mialet - Archives communales anciennes antérieures à 1790 (Bernard Atger) .....	50 F.
H.S. 28 - Emigrés protestants réfugiés en Basse-Saxe (Jean Pintard) .....	30 F.
H.S. 29 - Cévenols du Refuge - Les DAUTUN (Jean Dautun) .....	40 F.
H.S. 30 - Isabeau REDONTIER (Jean Pintard) .....	30 F.
H.S. 31 - Une affaire d'héritage en Vallée Française au XVIIe siècle (Jean Pintard) .....	25 F.
H.S. 32 - Biens et archives du grand prieuré de Saint-Gilles (J. Valat de Chapelain) .....	35 F.
H.S. 33 - Familles PINTARD d'Uzège (Jean Pintard) .....	35 F.
H.S. 34 - Le 28 mars 1703 - Enlèvement et déportation des habitants de Mialet (Bernard Atger) .....	35 F.
H.S. 35 - Index alphabétique du L. C. C. 1982-1983-1984 (Mme Béatrice Laporte) .....	25 F.
H.S. 36 - Les abjurations à Saint-Jean-du-Gard (1681-1687) (Marie-Anne Schoen et Didier Poton) .....	50 F.
H.S. 37 - Génolhac 1685 - Les Nouveaux Catholiques (Jean Pellet) .....	25 F.
H.S. 38 - Une maison de Génolhac pendant 650 ans (Jean Pellet) .....	25 F.
H.S. 39 - Les Seigneurs de Vézenobres (Elisabeth Fontanieu et André Bord) .....	30 F.
H.S. 40 - Anduze en 1400 (Jean Pellet) .....	20 F.
H.S. 41 - Les sommaires du LCC (n° 0 à 80 -1974-1989) (M. Daudet) .....	50 F.
H.S. 42 - Index alphabétique du L. C. C. de 1985 à 1990 et Sommaires des n° 81 à 84 (Mme B. Laporte-M. Daudet) .....	30 F.
H.S. 43 - Les AMAT et leurs alliés, de 1300 à nos jours (M. Daudet) .....	90 F.
H.S. 44 - Les abjurations à Marsillargues (J. Pintard) .....	35 F.
H.S. 45 - Index alphabétique du L. C. C. de 1991 à 1993 et Sommaires des n° 85 à 96 (Mme B. Laporte-M. Daudet) .....	40 F.
H.S. 46 - Inventaire des archives de l'Evêché d'Uzès (Y. du Guerny - J. Pellet) .....	100 F.
H.S. 47 - Index alphabétique du L. C. C. de 1994 à 1996 et Sommaires des n° 97 à 107 (Mmes B. Laporte - I. Forgiel) ...	40 F.
H.S. 48 - Etat des maisons et moulins dans la viguerie du Vigan au XVIIe s. (Y. Chassin du Guerny) .....	120 F.

N.B. : Les frais d'envoi sont inclus dans les prix indiqués.

D'autre part, nous tenons à la disposition des adhérents  
le substitut du bulletin n° 100 (signalé sur la 3ème de couverture du bulletin n° 105),  
contre la somme de 85 francs